

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 1<sup>er</sup> février 2016**

Le conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**le 1<sup>er</sup> février 2016**

dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Rémi FÉRAUD  
Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Bernard GAUDILLÈRE  
M. Frédéric BOUSCARLE  
Mme Anne SOUYRIS  
M. Paul SIMONDON  
Mme Olga TROSTANSKY  
M. Sylvain RAIFAUD  
Mme Dominique TOURTE  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Élise FAJGELES  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Léa VASA  
M. Dante BASSINO  
Mme Sybille FASSO  
M. Paul BEAUSSILLON  
Mme Hélène DUVERLY  
Mme Déborah PAWLIK

**Ont donné pouvoir :**

M. Didier LE RESTE à M. Dante BASSINO  
M. Laurent SCHOUTETEN à Mme Déborah PAWLIK

Le quorum est atteint.

**Excusée :**

Mme Yamina BENGUIGUI.

*La séance est ouverte à 18 h 44.*

## Vœux du conseil municipal

### Vœu présenté par l'Association « Vivre Gares du Nord et Est ». Fermeture du « jardin partagé » faisant face au square Alban Satragne, afin de permettre une dératissage efficace de cet espace

« Pour faire suite à nos différentes alertes concernant l'invasion de rats, Square Alban-Satragne et, par extension, dans l'espace du jardin partagé lui faisant face, nous avons apprécié vos différentes actions contre cette nuisance. Mais depuis ces opérations de dératissage, un grand nombre de rats a subsisté et élu domicile dans ce jardin laissé libre d'accès. Ce qui leur permet de prospérer, créant des refuges souterrains, attaquant les racines des arbrisseaux ou plantations diverses. L'état de ce jardin est lamentable, sans compter les cadavres de rats qui le parsèment.

Afin d'éradiquer cette invasion néfaste pour tous,  
Afin d'éviter qu'un enfant ou un passant se fasse mordre par une de ces bestioles, ou qu'il soit contaminé par une de ces maladies que ces rats peuvent transporter,  
Afin de tranquilliser les riverains qui subissent ces nuisances,  
C'est aujourd'hui, un grave problème de santé publique pour tous, ce qui nécessite, nous vous le demandons, de tout faire pour supprimer ces hordes nauséabondes qui n'ont pas lieu d'être de nos jours.

Le vœu que nous vous présentons vous exprime le souhait que vous interveniez rapidement pour fermer hermétiquement cet espace par un grillage semi-enterré afin que les rats ne puissent passer par-dessous, seul moyen de dératissage efficacement cet espace. Par ailleurs, cela évitera, dès les beaux jours, des intrusions sauvages par des personnes de passage qui l'utilisent comme toilette et dépôt d'ordures, autres raisons venant alimenter cette prolifération.

Dans l'attente du réaménagement de l'ensemble du square Satragne, la fermeture du jardin partagé ne pourra être que temporaire afin de lui permettre de retrouver, au plus vite, sa vocation d'origine ».

En complément du vœu déposé par l'association « Vivre Gares du Nord et Est », **M. COULOGNER**, président de l'association, souligne l'importance de ce problème sanitaire et de vie sociale et il remercie le conseil d'arrondissement de bien vouloir le prendre en considération.

**M. RAIFAUD** indique que la population des rats dans Paris est de l'ordre de 3 millions d'individus, soit 1,5 fois le nombre d'habitants, mais que toutefois le nombre des rats connaît une relative stabilité. Ils apparaissent plus facilement dans l'espace public lorsque les égouts sont inondés. Par ailleurs, ils sont attirés par les lieux où de la nourriture est présente.

Pour lutter contre les rats, une directive européenne rend obligatoire l'utilisation de boîtes à appâts. Les squares Juliette Dodu et Alban Satragne étaient particulièrement concernés par l'invasion des rats, jusqu'à la fin de l'année 2015. Ils ont été fermés pendant trois semaines, de manière à ce que les rats n'y trouvent plus de nourriture. Si les résultats ont été concluants pour le square Juliette Dodu, en revanche, l'efficacité de l'opération n'a pas été probante pour le square Alban Satragne. Le jardin partagé, mais aussi le square devant l'école Léon Schwartzberg constituent des endroits où les rats trouvent de la nourriture. Ils tirent par ailleurs parti de la nourriture qui est déposée pour les pigeons. La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement a demandé à la police et à la DPP (direction de la prévention et de la protection) d'être vigilantes sur l'action des nourrisseurs, ceux-ci s'exposant à une amende.

Les élu-e-s du 10<sup>e</sup> arrondissement ont bien conscience des désagréments causés par ce problème. Ils ont demandé au service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène d'engager une opération plus complète. Dans ce cadre, et suivant les souhaits de l'association, il est prévu de clôturer temporairement l'espace vert partagé ainsi que le square Alban Satragne. Le square situé devant l'école Léon Schwartzberg sera par ailleurs fermé. L'opération devrait avoir lieu avant le printemps.

**Mme PAWLIK** indique que la prolifération des rats dans ce secteur est plus qu'une nuisance et qu'on a atteint la dimension d'un problème de santé publique. La fermeture du jardin partagé et le recours à un grillage semi-enterré peut constituer effectivement une piste digne d'intérêt, dans la mesure où la première campagne de dératisation n'a pas eu les résultats escomptés. Elle a bien noté que l'intervention devrait être menée avant le printemps. Elle demande que l'installation ait lieu dans les délais les plus courts possible.

Mme PAWLIK précise qu'elle est favorable à la demande exprimée par l'Association « Vivre Gares du Nord et de l'Est » d'une fermeture temporaire du jardin partagé.

**M. RAIFAUD** signale qu'en l'occurrence il est bien prévu une mise en place de l'opération le plus rapidement possible, de manière à ce que la réouverture puisse se faire au printemps.

**M. FÉRAUD** précise que la présence d'espaces non fermés la nuit peut entraîner une moindre efficacité des actions. C'est pourquoi il est nécessaire de compléter la première intervention, et de réitérer ces opérations tant que les rats reviendront nombreux. Toutefois, rien ne prouve que l'on soit en face d'un problème de santé publique. Comme a pu l'indiquer M. RAIFAUD, ils sont plus nombreux que les parisiens. Ce sont des éliminateurs de déchets. Ils font partie de la ville. Quand ils sont visibles sur la voie publique, on est alors en face d'un problème de surpopulation, qu'il faut traiter. Ne plus les voir ne signifie pas qu'ils n'existent plus, mais cela veut dire qu'ils ne sont plus atteints par le phénomène de surpopulation. Le Parc Montceau, qui a eu à connaître de tels désagréments, a été traité de la même manière que le square Juliette Dodu. Les services spécialisés de la Ville de Paris ont reçu des recommandations visant à prolonger les actions de dératisation jusqu'à ce que les résultats soient concluants, avec les moyens réglementaires existants.

**M. COULIGNER** tient à faire remarquer que les habitants du quartier des gares sont excédés par la prolifération des rats. Ils ont bien conscience que des opérations ont été menées, mais ils souhaitent la mise en œuvre d'actions plus profondes, aux résultats plus notables. Ils souhaitent aussi une mise en œuvre rapide de la fermeture du square et du jardin partagé.

**Vœu présenté par l'Association « Vivre Gares du Nord et de l'Est »  
pour la végétalisation d'un mur aveugle faisant face au square Alban Satragne**

« Notre dossier en votre possession et nos différentes entrevues viennent s'ajouter au fait que cette proposition de végétalisation du mur pignon du 109 rue du Faubourg Saint-Denis a fait partie des projets inscrits dans le budget participatif. Ce projet, qui ne fut pas élu malgré les 1 000 votes exprimés, démontre l'intérêt que les habitants ont porté sur la végétalisation de ce mur afin de rendre cet espace plus agréable pour tous.

Nous vous avons joint la photo du mur qu'il serait souhaitable de végétaliser et le dossier qui s'y rapporte. Il est situé 109 rue du Faubourg Saint-Denis et il appartient à la copropriété du 109 et à l'hôtel Mercure (groupe Accor) dont l'entrée est située 1-3 Cour de la Ferme Saint-Lazare. Ce mur lépreux fait face au square Alban Satragne, à droite du bureau de poste. Il est un lieu d'histoire et de culture majeur du 10<sup>e</sup> arrondissement avec la médiathèque. Il dispose d'un réel potentiel. Par ailleurs, cet endroit est très fréquenté et l'est encore plus depuis l'ouverture de la médiathèque.

De plus, l'avis des membres du conseil syndical du 109 et des riverains confirme qu'il a fait l'objet d'un ravalement à grands frais et ce, exigé par la Mairie, et fut immédiatement saccagé : revêtements déchirés et abattus, graffitis de plus en plus nombreux et laids, collage anarchique d'affiches de toute sorte, urines déversées dessus jour et nuit, dont les odeurs se répandent jusqu'aux chambres de l'hôtel Mercure.

Le vœu que nous vous présentons vous exprime notre souhait de trouver une solution pérenne, sous la responsabilité des pouvoirs publics ! Nous vous demandons d'apporter la solution, qui est d'autant plus adaptée que le lieu lui-même a vocation à être un lieu verdoyant, de promenade et de rencontres, en réalisant la végétalisation au plus tôt, afin d'apporter une nette amélioration aux conditions de vie des riverains et utilisateurs des lieux, en attendant le réaménagement du square Alban Satragne.

Sachant qu'un endroit sale entraîne inexorablement plus de saleté, cette végétalisation réclamée est une des solutions de bon sens qui embellira cette place et ne pourra que satisfaire le voisinage, les touristes, les passants, tous les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement, d'autant plus que les propriétaires sont d'accord et que le budget reste raisonnable, 30 000 € d'après le chiffrage de la DEVE ».

**M. RAIFAUD** confirme que le projet en question a été déposé au titre du budget participatif. Il ajoute qu'il n'avait pas recueilli le nombre de voix suffisant pour être retenu. Le jardin Alban Satragne sera réaménagé. Une réunion publique se tiendra le 3 février 2016 sur ce sujet. Les différentes options de réaménagement seront présentées et feront l'objet de discussions avec les habitants. La végétalisation demandée par l'association figure parmi les possibilités. Les murs végétalisés, tels que ceux de la rue des Petits Carreaux, celui de la rue d'Alsace ou encore celui du musée du Quai Branly, nécessitent un entretien coûteux, les plantes étant posées sur des substrats qu'il faut arroser. Le mur du jardin partagé Villemin est un autre

exemple de mur végétalisé. D'autres sont prévus dans l'opération « Du vert près de chez moi », avec des plantes grimpantes. M. RAIFAUD précise que la végétalisation par une solution naturelle prend nécessairement du temps.

**Mme PAWLIK** indique qu'il convient, sur ce sujet également, de débiter rapidement l'opération. La solution proposée permettrait de rendre le quartier plus vert et de limiter les dégradations dont le mur est l'objet. Se contenter d'intégrer la végétalisation dans le projet global de l'aménagement du square ne recueille pas son assentiment, car, dans ce cas, le calendrier lié à l'opération globale comporterait des délais excessifs.

**M. COULOGNER** signale que son propos ne signifiait pas qu'il souhaitait une intégration de la végétalisation dans le réaménagement du square Alban Satragne. Il souhaite que l'opération de végétalisation constitue une amorce aux travaux, ceci dans une préoccupation d'amélioration du cadre de vie des habitants. Le mur contribue très largement à la beauté du site. M. COULOGNER estime que la végétalisation du mur accroîtrait encore ce caractère esthétique.

**M. FÉRAUD** rappelle que la réunion publique prévue le 3 février permettra d'aborder la question. Il ajoute que le fait de pouvoir s'intégrer dans le programme mené par Pénélope KOMITES et dans la recherche de murs à végétaliser qui s'y rattache permettrait de réaliser la végétalisation plus tôt que le réaménagement global du square. Il est en effet nécessaire de s'intégrer dans des procédures organisées par la Ville. La discussion avec Pénélope KOMITES peut donc s'engager sur ce point.

**Question de l'Union Locale CGT du 10<sup>e</sup> arrondissement**  
**Quartier « Château d'Eau » - Conditions de travail inhumaines des travailleurs**  
**dans les salons de coiffure et ongleries**

« Depuis le 10 février 2014, la CGT s'est fortement impliquée auprès des travailleuses et travailleurs du boulevard de Strasbourg. Deux occupations, celles du 50 et du 57 boulevard de Strasbourg ont fait couler beaucoup d'encre. Ces deux importantes luttes des manucures et coiffeuses, largement soutenues, très médiatisées, se sont soldées par des régularisations pour les victimes. Il n'en demeure pas moins qu'il aura fallu quand même 10 mois d'occupation pour que les salarié-e-s du 57 bd de Strasbourg obtiennent enfin leurs papiers.

Pour autant, le quartier « Château d'Eau » demeure toujours une zone de non-droit. Gérants et propriétaires des salons continuent de faire « leur beurre » sur le dos de travailleurs corvéables, puisque sans aucun droit. Pourtant, il suffirait d'une décision politique du gouvernement et de la Préfecture de Police de Paris pour arrêter ce *business* infâme.

Actuellement la Préfecture de Police de Paris reste figée sur ses positions à pourchasser les travailleurs vulnérables plutôt que de contraindre tous les employeurs à déclarer leurs salariés, les payer comme il se doit et obliger propriétaires et gérants à mettre en conformité les locaux et postes de travail.

Aujourd'hui, au 71 boulevard de Strasbourg, à nouveau, c'est un gérant qui ne paie plus les travailleurs, qui organise la liquidation judiciaire et qui prévient les travailleurs au moment

même où il récupère tout son matériel. Bien sûr, il fait ça en plein week-end pour s'éviter d'avoir l'Inspection du travail immédiatement sur le dos.

Cette situation inique ne peut plus durer. Six travailleurs osent sortir de l'ombre pour exprimer leur écoœurement. C'est ainsi qu'ils ont fait appel à la CGT pour les aider à faire entendre leur voix. 4 autres travailleurs ont fait savoir à la CGT qu'ils étaient également victimes de ce gérant voyou !

L'Union Locale CGT Paris 10<sup>e</sup> remercie le maire et tous les élu-e-s qui ont soutenu cette lutte et qui, à n'en pas douter, vont continuer à la soutenir. Elle demande, à nouveau, au Maire d'interpeller la préfecture et, le cas échéant, le gouvernement pour qu'enfin la loi française s'applique à « Château d'Eau » et que, dans un premier temps, les travailleuses et travailleurs qui ont osé dénoncer ce système soient immédiatement régularisé-e-s en tant que victimes dans l'attente d'une décision politique globale sur le quartier, qui permettrait à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de ce secteur de travailler et de vivre normalement dans notre pays ».

**M. FÉRAUD** indique qu'il a rencontré la délégation de la CGT du 10<sup>e</sup> arrondissement ainsi que des salariés.

**M. BASSINO** salue, au nom des élus communistes, la présence dans le public des travailleurs du 71, bd de Strasbourg. Il remercie l'Union Locale du 10<sup>e</sup> arrondissement pour son intervention, et pour le travail réalisé avec d'autres militants, et en particulier des militants communistes, dans la lutte contre le travail dissimulé et pour la régularisation des travailleurs sans-papiers du quartier « Château d'eau ».

Il a noté que l'intervention de Pascale HEURTEUX, Secrétaire Générale de l'Union Locale CGT du 10<sup>e</sup> arrondissement, évoquait la position prise par la Préfecture de Police et le blocage qu'elle provoquait dans la situation du quartier « Château d'Eau ». Les contrôles ciblent autant, voire plus, les travailleurs que les gérants des boutiques. Tant que les travailleurs sans-papiers seront punis par un enfermement en centre de rétention, suivi d'une expulsion, alors que les patrons ne subissent qu'une amende et une fermeture administrative temporaire, le système sera conforté. Il estime que les conditions amènent, par voie de conséquence, les travailleurs à ne pas se désolidariser de leurs patrons, car il vaut mieux pour eux être sur exploités qu'être enfermés et expulsés. Seuls ceux qui n'ont plus leur travail à perdre et qui ne touchent plus leur très maigre salaire osent sortir de l'ombre. Il indique donc qu'il est nécessaire, pour mettre fin à ce système, de venir en aide aux travailleurs. Cela passe par la régularisation de ces travailleurs, au travers de titres de séjour pérennes.

Il souhaite un changement d'attitude de la part de la Préfecture de Police et indique que les élus communistes demandent au Maire d'arrondissement, et éventuellement à la Maire de Paris, d'intervenir auprès du Préfet de Police afin que les contrôles menés visent à sanctionner les exploiters mafieux et préservent les travailleurs qui en sont les victimes. Cela passe par une régularisation de ces travailleurs, et en premier lieu, de ceux qui dénoncent le système et donnent les moyens d'y mettre fin.

**Mme PAWLIK** remercie Mme HEURTEUX pour la question qu'elle a posée au sujet de la situation dans le quartier « Château d'Eau ». Elle relève que, malgré la régularisation, antérieurement à cette question, des travailleurs des 50 et 57 boulevard de Strasbourg, la situation ne s'est pas améliorée. La raison est à rechercher dans le fait que certains commerçants du quartier estiment être au-dessus des lois. Elle considère que c'est d'abord à cet aspect de la question qu'il convient de s'attaquer, le respect de la loi et du Code du travail constituant un préalable indispensable au « Vivre ensemble » et au « Travailler ensemble ». Les services de la Préfecture de Police et de l'Inspection du travail étant chargés de faire respecter ces réglementations, elle considère qu'il revient à la municipalité de saisir et d'interpeller ces autorités. Elle demande que soit communiqué aux élus un bilan des différentes actions et des différents contrôles qui ont été effectués par l'Inspection du travail dans les commerces en question.

**Mme VASA** fait part du soutien du groupe Écologiste à la lutte qui est menée, notamment en faveur de la régularisation des travailleurs vivant la situation décrite par la section locale de la CGT du 10<sup>e</sup> arrondissement et abordée ensuite par Dante BASSINO.

**M. FÉRAUD** signale qu'il soutient le combat des travailleurs des commerces du quartier du Château d'Eau pour obtenir, notamment, leur régularisation. Il ne méconnaît pas les difficultés que cela pourra représenter. Il sait toutefois qu'une forte mobilisation accompagne la démarche, et il indique qu'il y prend part. Il précise que lutter contre le travail clandestin nécessite d'abord de lutter contre les gérants contrevenant à la loi, mais il rappelle que les salariés qui osent témoigner de la situation risquent alors d'être expulsés. Si les faits perdurent et que les contrôles menés n'aboutissent pas à des résultats probants, la cause en est que la main d'œuvre, sous-payée, de ces commerçants qui choisissent d'enfreindre la loi accepte généralement cette exploitation. Il estime nécessaire, tout en menant un combat sur le terrain de la lutte contre le travail clandestin, de ne pas perdre de vue la situation difficile que vivent ces travailleurs.

Il répond par la négative à la demande de Mme PAWLIK de communication aux élu-e-s des résultats des contrôles menés par l'Inspection du travail et la Préfecture de Police. Il signale qu'il ne dispose pas de tous ces résultats et que, quand bien même il aurait connaissance d'une partie d'entre eux, il n'aurait pas le droit de les rendre publiques. Il revient à ces autorités de communiquer, si elles le souhaitent, sur le sujet.

Sans méconnaître l'importance des actions déployées par la Préfecture de Police, il considère qu'elles doivent s'intensifier et s'inscrire dans le temps. La protection des travailleurs permettrait à l'Inspection du travail d'agir plus efficacement. La lutte pour la régularisation des travailleurs du 71, rue du Château d'Eau mérite d'être poursuivie et en tant que Maire du 10<sup>ème</sup>, il entend y prendre toute sa part. Il interpellera par ailleurs le Préfet de Police sur cette question.

**Mme HEURTEUX** considère comme majeur le fait de prendre conscience qu'existe dans ce quartier un système. Des personnels en situation régulière sont placés à temps partiel, mais le restant des travailleurs est constitué de personnes sans papier. Outre le travail dissimulé, Mme HEURTEUX pointe l'état des locaux, indigne, ainsi que les conditions d'hygiène et les conditions de travail et de sécurité qui montrent, elles aussi, de graves manquements.



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

<b>Projet de délibération : MA10201601 .....</b>	<b>10</b>
<b>Projet de délibération : MA10201602 .....</b>	<b>10</b>
<b>Projet de délibération : MA10201603 .....</b>	<b>10</b>
<b>Projet de délibération : MA10201604 .....</b>	<b>11</b>
<b>Communication sans vote relative à la modification du statut de Paris.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DAC 254.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DAE 88.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DAC 504.....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DJS 107 .....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DLH 30.....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DAE 2.....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2016 DLH 59.....</b>	<b>23</b>

**M. FÉRAUD** ouvre la séance du Conseil d'arrondissement. Il indique qu'il a reçu deux pouvoirs. M. Laurent SCHOUTETEN a donné pouvoir à Mme Déborah PAWLIK et M. Didier LE RESTE a donné pouvoir à M. Dante BASSINO.

**Objet** : Désignation du secrétaire de séance.

**Projet de délibération : MA10201601**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Adoption de la procédure d'urgence

**Projet de délibération : MA10201602**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** demande au Conseil de se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure d'urgence pour les délibérations suivantes :

- 2016 DAE 2 – Marché couvert alimentaire Saint-Martin. Projet expérimental de valorisation des déchets. Convention avec la société « Sous les fraises » et avenant 1 à la convention de DSP de gestion du marché ;

- 2016 DLH 59 – Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

*La procédure d'urgence est adoptée pour les délibérations 2016DAE2 et 2016DLH59.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015

**Projet de délibération : MA10201603**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** demande si des remarques sont à formuler sur ce procès-verbal.

**Mme PAWLIK** souligne le délai relativement long entre la tenue de la réunion et le moment où les conseillers sont appelés à approuver le procès-verbal de cette réunion. Il serait souhaitable que les conseillers puissent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du mois précédent.

**M. FÉRAUD** remarque qu'entre le 2 novembre et le 30 novembre, le temps disponible était court, mais qu'en règle générale l'approbation se fait d'une séance sur l'autre. Il met aux voix le procès-verbal.

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2015

**Projet de délibération : MA10201604**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

**Objet** : Communication sans vote relative à la modification du statut de Paris

**Projet de délibération :**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** indique que le projet de modification du statut de la Ville de Paris relève du Législateur. Anne HIDALGO avait demandé durant l'été 2015 aux élus parisiens de se saisir de cette question pour faire des propositions d'évolution du statut de Paris.

Il indique qu'à l'appui de ces propositions d'évolution, figure en premier lieu la décision rendue par le Conseil Constitutionnel sur la représentation électorale des Parisiens. Le Conseil avait ainsi censuré le mode d'élection des élus parisiens à la Métropole du Grand Paris. Les juges constitutionnels avaient estimé que le scrutin prévu dans le cadre des arrondissements méconnaissait le principe d'égalité devant le suffrage dès lors qu'il ne respectait pas l'équilibre démographique entre les arrondissements.

En deuxième lieu, la création de la Métropole du Grand Paris est l'occasion de réfléchir sur l'évolution des compétences de la Ville et des arrondissements.

Enfin, le souhait de la Maire de Paris est de pouvoir disposer de pouvoirs qui, dans les autres communes, relèvent de la compétence municipale alors qu'à Paris c'est l'État qui les exerce.

Il signale qu'à partir de l'automne 2015, des groupes de travail ont réfléchi, au sein du Conseil de Paris, à des propositions d'évolution. Les chantiers ont ainsi porté sur :

- les liens entre la Ville de Paris et les arrondissements ;
- les compétences des arrondissements ;
- la répartition des compétences entre la Ville et l'État.

Il indique qu'il a participé à ces réunions de travail, d'une part en tant que maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, mais également en tant que Président du Groupe Socialiste au Conseil de Paris. L'opposition a boycotté ces réunions, n'en jugeant pas le principe légitime.

Les propositions formulées portent sur les points suivants :

- La réunion des quatre arrondissements du centre de Paris en un seul secteur électoral.

Il s'agit d'unifier la représentation politique et administrative de ces quatre arrondissements. Un important déséquilibre existe entre les arrondissements sur le plan démographique (le 1<sup>er</sup> arrondissement compte 17 000 habitants, le 15<sup>e</sup> arrondissement en compte 250 000). Les

quatre arrondissements en question sont les plus petits, et ils présentent une unité au cœur de Paris. M. FÉRAUD ajoute que le regroupement serait neutre sur l'équilibre politique actuel entre majorité et opposition dans la représentation au Conseil de Paris.

En tant que Maire du 10<sup>ème</sup>, M. FÉRAUD n'était pas demandeur d'un regroupement avec un autre arrondissement. Aucune demande d'évolution dans ce sens n'a été formulée. Le 10<sup>e</sup> arrondissement, avec 96 000 habitants, est aujourd'hui le plus proche de la moyenne démographique des arrondissements. Cette dimension permet de conjuguer une vraie politique d'arrondissement et la dimension de proximité avec les habitants.

- La fusion de la Ville de Paris et du Département de Paris

M. FÉRAUD indique que la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France a souligné les problèmes qu'engendrait la coexistence d'un double statut à Paris, ce qui conduit à un enchevêtrement des compétences. Le regroupement qui pourrait être opéré apporterait des simplifications de gestion, pour ce qui concerne les services à la population.

Par ailleurs, et notamment en matière sociale et scolaire, la fusion permettrait d'élargir la capacité d'intervention des arrondissements, car les conseils d'arrondissement pourraient donner un avis sur toutes les délibérations localisées, quelle que soit la politique publique concernée. Il en va ainsi par exemple des questions touchant aux personnes âgées, ou aux collèges, sujets qui occupent largement le quotidien d'un maire d'arrondissement mais ne sont jamais soumis pour avis au conseil d'arrondissement.

Pour les Parisiens et pour l'administration, la mise en place d'une collectivité unique serait une source de simplification.

Le renforcement des compétences des mairies d'arrondissements proposé à cette occasion porte sur plusieurs domaines :

- Délivrance des titres d'identité ;
- Procédure de signature des PACS, si la loi sur le PACS évolue ;
- Politique de la Ville : déléguer à chaque maire d'arrondissement une enveloppe de subventions sur les principales thématiques liées à la Politique de la Ville, et inviter le Conseil d'arrondissement à se prononcer sur l'attribution des crédits ;
- Subventions : réaliser une refonte du système des fonds du Maire ;
- Propreté : renforcer le rôle des conseils d'arrondissement dans la définition des plans de propreté et créer une dotation budgétaire d'investissement déléguée aux maires d'arrondissements pour l'acquisition de matériels adaptés aux spécificités du territoire.

M. FÉRAUD indique qu'il soutient le principe de ces évolutions, et en particulier celles liées à la Politique de la Ville et à la propreté.

- L'évolution de la répartition des compétences entre l'État et la Ville de Paris

Les travaux se sont inscrits dans le souci d'introduire un processus de normalisation dans la répartition des compétences entre la Ville de Paris et l'État. Il en est ainsi pour la circulation, pour la lutte contre l'habitat insalubre, la lutte contre les nuisances sonores d'origine

professionnelle, la régulation des activités économiques (fixation des 12 dimanches concernés par une dérogation au repos dominical), les affaires funéraires. La note de présentation évoque la gestion des taxis, mais il pourrait être pertinent de confier la gestion des taxis au syndicat des transports d'Ile-de-France, pour la mettre en cohérence avec la gestion des transports à l'échelle de la Région.

M. FÉRAUD considère que l'évolution proposée répond à la fois à une volonté de décentralisation entre l'État et la Ville, et de déconcentration à l'intérieur de la Ville de Paris. Concernant les compétences liées à l'ordre public, les compétences de la Ville en matière de lutte contre les incivilités et en matière de police administrative (attribution de licences IV de débits de boissons, établissement de périmètres d'interdiction de consommation de l'alcool, autorisations d'ouverture de nuit) pourraient être utilement renforcées. Toutefois, la préservation de la sécurité des habitants serait du seul ressort de la police nationale. Ce point ne fait pas obstacle à ce que la verbalisation réalisée par les ASP entre dans le champ de la politique municipale, avec un véritable pilotage par les élus locaux.

M. FÉRAUD espère que le Conseil de Paris se prononcera majoritairement pour les évolutions proposées par la Maire de Paris, puis que le Gouvernement s'en emparera, ainsi que le Parlement. Si la répartition des compétences entre la Ville et les arrondissements évoluait, M. FÉRAUD propose que soit organisé un débat démocratique associant les élus et la population.

**M. BASSINO** fait part des remarques que suscite chez les élus du groupe communiste la proposition émise par la Maire de Paris.

En premier lieu, il relève que la connaissance, par les élu-e-s, de l'annonce des évolutions s'est faite par la voie d'un article du *Parisien*, un vœu étant ensuite proposé pour l'ouverture des débats. Par la suite, la construction des propositions s'est réalisée sans la plupart des élu-e-s, et sans que la population ni les agents y participent.

Par ailleurs, il estime que des points importants mériteraient d'être examinés, comme la Politique de la Ville, domaine dans lequel ni les élus en charge de la délégation dans les arrondissements ni les agents de l'ex DPVI (délégation à la politique de la Ville et à l'intégration) n'ont été informés de ce projet. Il signale les risques que pourrait comporter l'évolution projetée quant à la coordination de cette politique.

Il estime regrettable que les élus d'arrondissement n'aient pas été destinataires des vœux qui seront soumis au Conseil de Paris le 15 février. Il déplore le décalage entre le but affiché (davantage de démocratie, associer les Parisiens aux décisions, une meilleure efficacité pour les élus) et la réalité, au finale.

S'il souscrit à l'idée d'un traitement égal de Paris par rapport aux autres communes de France, M. BASSINO indique que l'interrogation porte toutefois sur les compétences que la maire de Paris veut récupérer et les conditions de cette récupération. À l'heure où l'État réduit ses dotations, une augmentation des compétences de la Ville sans avoir l'assurance des transferts opérés, et sans même les exiger, ne peut qu'inquiéter les élus communistes.

Concernant les compétences, les élus communistes s'interrogent sur la possibilité de récupérer la gestion des plaques de taxis sans avoir la maîtrise législative de la réglementation, à l'heure de la montée en puissance des voitures de tourisme avec chauffeur et de l'entreprise Uber. Les élus communistes s'inquiètent par ailleurs de voir les ASP, revenus dans le giron de la Ville, devenir une simili police municipale.

Il ne partage pas le sentiment que le regroupement de certains arrondissements pourrait conduire à une meilleure répartition des services publics. Il est à craindre au contraire que les regroupements ne s'accompagnent de moins d'accès aux services publics. Les élus communistes ne considèrent pas comme scandaleux que coexistent des arrondissements de 17 à 230 000 habitants. Procéder par un vœu en remettant par conséquent tout le processus de décision au Parlement ouvre la porte à des scénarii qui ne seraient pas souhaitables. Redécouper les arrondissements parisiens sur la base de la construction de territoires de 300 000 habitants, à l'instar de ce qui se passe dans la Petite Couronne, ne ferait qu'éloigner un peu plus les élus des habitants. Il serait difficile, dans ces circonstances, d'assurer avec toute la proximité nécessaire des compétences comme la petite enfance, les affaires scolaires et le logement.

Des prérogatives accrues accordées aux arrondissements doivent conduire à aborder la question de la nécessaire cohérence de l'action municipale sur l'ensemble de la capitale. L'augmentation du nombre de dossiers sur lesquels les arrondissements seraient consultés – et non pas décisionnaires – ne fait pas le compte, lorsque l'on regarde l'ensemble de la question.

Concernant la fusion des deux échelons, ville et département, il indique que les services publics à guichet unique donnent satisfaction, mais que la volonté affichée de supprimer un échelon est néfaste. La suppression du Département de Paris conforterait ceux qui sont favorables à la disparition de tous les Départements, à commencer par ceux de la Petite Couronne.

Il regrette que les propositions de la Maire de Paris ne soient pas à la hauteur du besoin de faire évoluer le statut de Paris. La mise dans les mains du Parlement de trois vœux sur le sujet sans l'appui de la population, des personnels de la Ville et sans l'adhésion de la majorité sur les orientations choisies ouvrirait la boîte de Pandore à des reculs démocratiques et institutionnels. Les changements opérés apparaîtraient comme déconnectés de la vie et des besoins des Parisiens s'ils n'y étaient pas associés.

**Mme PAWLIK** fait part des réserves que soulèvent chez son groupe les propositions émises. Concernant la méthode, elle confirme les propos développés par M. BASSINO sur le fait que les élus ont eu connaissance des projets par voie de presse, ce qui constitue un manquement au principe de la concertation. Ce point, ainsi que l'impossibilité de discuter des propositions émanant de l'ensemble des groupes, a conduit les élus de l'opposition à ne pas être présents dans les groupes de travail.

Elle relève que la question du double statut, Ville et Département, n'est plus totalement d'actualité. En effet, la Métropole assure désormais une gamme étendue de compétences. Mme PAWLIK estime en particulier que la compétence liée à la circulation sur les grands axes

aurait tendance à relever davantage des compétences de la Métropole, dès lors qu'elle ne s'arrête pas aux frontières de la capitale.

Elle exprime des réticences sur le calendrier et sur l'articulation des compétences entre les différentes entités. Elle considère qu'en agissant ainsi la majorité verrouille la Métropole pour qu'elle ne puisse pas se développer à l'avenir.

Elle considère que la fusion entre la Ville et le Département n'apportera aucune économie d'échelle. En effet, le personnel de la Ville de Paris est mis à disposition du Département.

Sur le projet de regroupement des arrondissements centraux, elle trouve inapproprié, lorsque l'on parle du « cœur de Paris », de juger à la place des élus de ces arrondissements, mais également des habitants, sachant qu'aucune consultation de la population n'a été réalisée. Un sentiment fort d'appartenance des habitants à leur arrondissement existe à Paris.

Mme PAWLIK redoute ce qu'il est convenu d'appeler un tripatouillage politique et électoral au travers de ce regroupement et elle craint que cela ne contribue à créer une distance supplémentaire entre la classe politique dans son ensemble et les citoyens.

Elle rappelle que la décision visant à opérer la suppression d'un certain nombre de postes d'élus au Conseil de Paris, avant l'élection municipale de mars 2014, pour des arrondissements comme le 1<sup>er</sup> ou le 4<sup>e</sup> arrondissement, avait été prise en respectant les recommandations émises par le Conseil constitutionnel. La modification est intervenue dans les faits. Par conséquent, la réforme peut difficilement s'appuyer sur cette référence au point soulevé à l'époque par le Conseil constitutionnel.

Elle fait remarquer qu'aucune économie d'échelle ne sera obtenue avec la fusion d'arrondissements. Une fusion des quatre arrondissements centraux, ou d'autres éventuellement, pose la question du devenir des services de proximité et donc de ce qu'il adviendra des mairies d'arrondissement et de leurs personnels. Les habitants devront-ils se rendre dans une autre mairie que la leur actuellement ? La question de la proximité des services et des équipements publics doit être abordée.

Mme PAWLIK soutient que ce qui préside à la réforme des arrondissements n'est pas tant l'élément démographique que l'existence d'une volonté de réaliser une nouvelle construction électorale, ce dont personne n'est dupe. Elle fait remarquer que l'étape suivante consistera à regrouper d'autres arrondissements, en aboutissant à un redécoupage des arrondissements tenus par des élus du groupe Les Républicains, et notamment du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme DUVERLY** considère que, dans la gestion de l'espace public, la possibilité de renforcer les prérogatives détenues par les Mairies d'arrondissement en matière de contrôles et de sanctions ne pourra qu'être positive. Elle cite en particulier des pratiques irrégulières comme le tapage nocturne ou l'empiétement sur l'espace public. Elle signale que la population parisienne semble avoir de la difficulté à comprendre la différence de traitement entre Paris et les autres villes sur ce point, quant à la répartition des prérogatives entre la Ville et l'État.

**Anne SOUYRIS** déclare que les élus écologistes sont favorables à la mise en œuvre de la réforme proposée par Anne HIDALGO. Une mise à plat de la question des compétences est utile au moment où se met en place la Métropole. La simplification et la meilleure utilisation des deniers publics qui devraient résulter de la fusion entre la Ville et le Département sont à souligner. Elle considère comme positif le renforcement des compétences de la Ville en matière d'aménagement de voirie, de respect des textes réglementaires liés à la lutte contre les incivilités ou encore de respect du stationnement.

La fusion des arrondissements se rattache à la question de la démocratisation, et à l'égalité devant la représentation démocratique, et à ce titre elle souligne que l'opportunité aurait pu être trouvée d'aller plus loin encore en ayant une réflexion sur la totalité des arrondissements. Néanmoins, les arrondissements centraux pourraient constituer un début intelligent à cette démarche, avec un maire de secteur, mais également un maintien des services de proximité des arrondissements. Pour la suite, pour les grands arrondissements que sont le 15<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup> arrondissement, il serait intéressant d'avoir des mairies annexes pouvant scinder ces arrondissements de manière à ce que les services soient au plus près des habitants. C'est sur ce terrain qu'œuvrent les élu-e-s écologistes au sein des groupes de travail.

**Paul SIMONDON** indique qu'une simplification notable vis-à-vis de la population, des partenaires et des autres collectivités locales résultera de la fusion entre la Ville et le Département de Paris.

Il signale que la fusion des mairies d'arrondissement du centre de Paris pourra constituer une solution à la difficulté liée à la faiblesse du nombre d'élus, à l'importance de leur délégation sur un petit territoire. Par ailleurs, actuellement, la non-représentation au Conseil de Paris de l'opposition dans trois arrondissements sur les quatre concernés rend l'expression politique de l'opposition assez problématique dans ces trois arrondissements.

Il estime que la normalisation qui sera opérée par un nouveau découpage des compétences entre la Ville et l'État permettra un gain en efficacité. La réflexion sur les moyens devra bien entendu être évoquée, mais il est normal que la question de la répartition des compétences soit abordée par Paris.

Il note que la Métropole peut constituer un échelon vers lequel partent certaines compétences, comme la gestion des taxis vers le STIF, par exemple, comme l'a indiqué M. FÉRAUD. Toutefois, il note que, selon ses informations, la Présidente de Région fait part de son souhait d'abandonner la Métropole.

La répartition entre les compétences de la Ville et celles de l'arrondissement devrait aussi faire l'objet d'un vote au Parlement. Il sera opportun d'animer le débat sur le territoire en lien avec les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**M. FÉRAUD** précise qu'il n'y a aucune arrière-pensée politicienne dans le projet de réforme. La répartition Droite/Gauche des 163 conseillers de Paris issus des élections municipales de 2014 ne sera pas modifiée par cette réforme.



Il rappelle qu'il n'est pas favorable à un éventuel redécoupage territorial du 10<sup>e</sup> arrondissement, qui se situe, comme il l'a dit, dans la moyenne de population actuelle des 20 arrondissements.

Il ajoute que tous les groupes de la majorité au sein du Conseil de Paris ont participé aux groupes de travail et que personne n'a remis en cause la légitimité de la Maire de Paris à lancer une telle initiative.

**M. BASSINO** indique qu'il est toutefois problématique que l'initiative ait été lancée à quelques jours du Conseil de Paris de septembre 2015 en soumettant un vœu aux différents groupes et en demandant le vote alors que le débat n'avait pas été tenu auparavant.

**M. FÉRAUD** signale que le groupe communiste au Conseil de Paris n'a pas exprimé en séance ce type d'analyse. Il n'est pas anormal que, sur les points pratiques se rattachant aux trois thématiques abordées, des différences de points de vue s'expriment.

**Objet** : Subvention (3 000 €) à l'association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DAC 254**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** précise que l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz est un centre formation en musique Jazz et musiques afro-américaines qui a fêté en 2015 ses 30 ans d'existence. Elle assure, outre l'enseignement musical, un programme de concerts au profit d'un public défavorisé. Elle formule une demande de subvention d'un montant de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 369 000 €.

Afin d'aider cette structure, il est proposé d'attribuer à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz une subvention de 3 000 € au titre de 2016.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Institut du Patient Digital en onco-hématologie à l'hôpital Saint-Louis (10<sup>e</sup>). Subvention (3 M€) et convention corrélative avec l'Université Paris Diderot

**Projet de délibération : 2016 DAE 88**

**Rapporteuse** : Anne SOUYRIS

**Mme SOUYRIS** indique que, porté par l'Hôpital Saint-Louis et l'Institut Universitaire d'Hématologie, le centre de recherches translationnelles en hématologie sera la première structure en France dédiée à la formation, à l'innovation médicale et au développement thérapeutique en hématologie.

La construction d'un nouveau bâtiment sur la dalle Méary du campus Saint-Louis permettra notamment l'accueil de laboratoires d'interface publique et privée et d'un ensemble de plateformes technologiques destinées à de jeunes entreprises innovantes.

Mme SOUYRIS signale que le projet a déjà fait l'objet d'un soutien important de la Ville via le versement en 2011 d'une première tranche de 3 M€. Cette délibération propose de verser la deuxième tranche de 3 M€.

Elle indique que ce projet est intéressant pour la Ville à plusieurs titres. Il intervient sur un domaine majeur de la recherche médicale, à savoir la recherche en hématologie et en oncologie, domaine primordial notamment pour la recherche sur le cancer. Par sa triple dimension, recherche fondamentale, formation en technologie, et incubation, il propose, au cœur de Paris, sur le campus de l'Hôpital Saint-Louis, un projet répondant à la totalité des approches que la Ville souhaite porter. Il est soutenu par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un cofinancement (l'AP-HP, l'État, et la Ville). À terme, le centre devrait être capable de s'autofinancer via sa pépinière d'entreprises.

Pour la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, c'est aussi l'occasion de renforcer et de développer le campus de l'hôpital Saint-Louis.

Mme SOUYRIS indique que le concours d'architecte est clos et que le lauréat a été désigné. Le bâtiment devrait être inauguré à la fin 2017.

**M. FÉRAUD** précise que le projet mené revêt un intérêt majeur et il se réjouit de l'importance du financement apporté par la Ville de Paris, sans laquelle le projet n'aurait pas pu être concrétisé.

**Mme PAWLIK** note que la délibération évoque un complément de subvention, en vue d'un réajustement du financement. Elle demande des précisions sur les raisons qui expliqueraient que les besoins n'aient pas été correctement calibrés au moment de la convention de financement, au démarrage.

**Mme SOUYRIS** indique qu'elle recherchera la réponse à cette question et la communiquera.

**M. FÉRAUD** précise que le coût du projet a dû évoluer ou que le financement d'un des partenaires possibles ne s'est pas concrétisé.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Plaque commémorative à la mémoire des victimes des attentats de janvier et novembre 2015, place de la République (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DAC 504**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** indique qu'une plaque a été apposée, place de la République, au pied d'un chêne planté en mémoire des victimes des attentats de 2015.

Un long travail, animé d'une vision consensuelle associant les groupes, a été mené au Conseil de Paris autour d'Anne HIDALGO et de Bruno JULLIARD. Des initiatives avaient été prévues, dont celle consistant à planter 17 arbres sur la place en hommage aux victimes de janvier 2015. La nature de l'hommage rendu a évolué pour prendre en considération les victimes des

attentats qui ont frappé Paris en novembre dernier. La plantation du chêne et la mise en place de la plaque commémorative ont été retenues.

M. FÉRAUD rappelle qu'avaient été prises ensemble au Conseil d'Arrondissement et au Conseil de Paris les décisions liées aux diverses plaques commémoratives. Il évoque la rénovation du café de la place de la République qui prendra très probablement le nom de *Fluctuat nec mergitur*.

Il souligne le caractère important de la délibération, qui prévoit que se matérialise à l'angle du Boulevard Magenta et de la place de la République l'hommage aux 150 victimes des attentats de 2015. La statue au centre de la place pourra, avec ce nouveau lieu de mémoire, passer à une nouvelle période de sa vie après 2015.

**Mme PAWLIK** signale qu'elle comprend que la délibération arrive tardivement par rapport à la mise en œuvre de l'hommage pérenne rendu par la plaque aux victimes des attentats. Elle partage l'idée que l'emplacement choisi pour la plaque permette également à la place de la République de passer à autre chose.

Elle revient sur la manière dont il a été répondu à un vœu qui avait été déposé par le groupe Les Républicains au Conseil d'Arrondissement du 30 novembre 2015. Elle tient à rappeler que le vœu en question présentait un caractère très neutre, et totalement dénué de toute visée politique. Ce vœu demandait qu'une réflexion collective sur l'inscription pérenne en référence à la mémoire des victimes s'instaure. Or, elle s'étonne que le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ait indiqué qu'il était choqué qu'un groupe politique dépose un vœu sur ce sujet. Mme PAWLIK comprend totalement que l'initiative en revienne à la Maire de Paris, mais elle note cependant qu'aucune concertation des groupes n'a été menée.

**M. FÉRAUD** indique que la concertation a eu lieu durant l'année 2015 quant à l'hommage aux victimes des attentats de janvier 2015. Pour l'hommage aux victimes des attentats de novembre 2015, elle ne s'est pas faite dans la suite des événements, mais elle aura lieu.

Qu'un groupe dépose un vœu sur ce sujet ne lui paraît pas opportun. Cela ressort de la seule compétence de la Maire de Paris, selon les modalités qui ont accompagné l'hommage rendu.

**Mme PAWLIK** affirme ne pas saisir en quoi le fait d'avoir déposé un vœu demandant une discussion ensemble sur la question pouvait avoir été considéré comme posant un problème. Elle prend note du fait qu'une démarche spécifique sera engagée pour l'hommage aux victimes des attentats du mois de novembre 2015. Elle souhaite que la consultation de l'opposition puisse être effective dans ce cadre.

**M FÉRAUD** indique que l'hommage de la République sera à organiser dans un cadre parisien, en concertation avec la Présidence de la République et en lien avec les familles. Il signale ne pas avoir envisagé de déposer un vœu pour ce qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement non plus, aucun vœu n'a été déposé, pas plus qu'au Conseil de Paris. Il est préférable que les choses se déroulent ainsi.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Paris Jeunes vacances. Poursuite du dispositif.

**Projet de délibération : 2016 DJS 107**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** déclare que le dispositif Paris Jeunes Vacances, créé en 2003, vise à aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes. Il précise que chaque année un tiers environ des jeunes Parisiens ne partent pas en vacances faute de réunir le budget nécessaire. Les aides apportées sont de 100 € ou de 200 €, la majoration à 200 € pouvant s'appliquer lorsque les jeunes bénéficient de certaines prestations sociales ou de contrats aidés.

Il rappelle que chaque arrondissement se voit allouer une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale. Une mise à jour de la répartition de l'enveloppe a été recalculée pour l'année 2016 en fonction de l'évolution de la population de chaque arrondissement. Or, une légère baisse de population a été constatée dans le 10<sup>e</sup>.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et d'un service répit 13 rue des Écluses Saint-Martin (10<sup>e</sup>). Modification de la garantie de la Ville (10 869 967 €) demandée par Résidences Sociales de France

**Projet de délibération : 2016 DLH 30**

**Rapporteuse** : Léa VASA

**Mme VASA** précise que la Ville de Paris a approuvé en octobre 2013 la réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé comportant 30 logements ainsi qu'un service expérimental répit de 10 places au 13 rue des Écluses Saint-Martin (10<sup>e</sup>).

Les emprunts nécessaires à la réalisation des deux structures ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Ville de Paris s'est portée garante.

En décembre 2014, RSF a déposé un nouveau permis de construire concernant la révision du projet architectural, en raison de l'impossibilité de mutualiser certains équipements entre les deux structures. Par ailleurs, des travaux de curage et de désamiantage ont également contribué à surenchérir le prix de revient de l'ensemble.

Dans ces conditions, le plan de financement a été revu et le calendrier des remboursements a été adapté. Concernant le foyer, le montant du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations passe de 7,5 M€ à 8,9 M€, alors que la durée du prêt foncier passe de 50 à 60 ans. Les subventions de la Ville sont inchangées. Le service de répit passe de 10 à 12 places. Le plan de financement passe de 2,7 M€ à 1,9 M€.

La modification des prêts contractés, pour lesquels la Ville s'était portée caution, rend nécessaire la prise d'une délibération sur l'accord de garantie.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Marché couvert alimentaire Saint-Martin (10<sup>e</sup>). Projet expérimental de valorisation des déchets. Convention avec la société « Sous les fraises » et avenant 1 à la convention de DSP de gestion de marché

**Projet de délibération : 2016 DAE 2**

**Rapporteuse** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** précise que le projet vise à traiter les déchets alimentaires du marché Saint-Martin. La démarche s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de mener un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques et à augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération. Par ailleurs, dans le souci d'augmenter la place de la nature en ville, l'objectif est de compter 100 hectares de toits, façades et murs végétalisés, dont un tiers d'entre eux consacrés à l'agriculture urbaine.

La municipalité mène une démarche tendant à la transformation de l'économie de son territoire vers un modèle plus circulaire, qui réduit au maximum la consommation de ressources non renouvelables et les rejets de polluants dans l'environnement. Tout cela a été exprimé lors des États généraux de l'économie circulaire en septembre 2015. Un livre blanc a été réalisé, comportant 65 propositions pour le développement de l'économie circulaire.

Les marchés alimentaires s'inscrivent pleinement dans cette politique, en matière d'exemplarité écologique. Lors du renouvellement des délégations de service public confiées aux gestionnaires des marchés découverts et couverts de la Ville de Paris, il leur a été demandé de participer au tri des bio-déchets sur l'ensemble des 71 marchés découverts et des 8 marchés couverts parisiens.

C'est dans cette volonté de favoriser le développement durable que s'inscrit le projet expérimental présenté par la société « Sous les fraises », start-up spécialisée dans la mise en œuvre et l'exploitation de dispositifs d'agriculture urbaine et d'optimisation des ressources en milieu urbain. Elle développe un programme de recherches et d'innovation qui porte sur une méthode de traitement local de déchets organiques pour la confection de substrats et fertilisants biologiques de haute qualité. Elle travaille en lien avec l'Agence de l'Écologie Urbaine de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. Elle a étudié un procédé innovant de traitement des bio-déchets qui pourrait prendre place au sein du marché couvert alimentaire Saint-Martin.

Deux espaces du marché Saint-Martin seront alloués à la société « Sous les fraises » : l'un au sous-sol, et l'autre sous le toit. Ils doivent, sur le plan juridique, être soustraits de la délégation de service public conclue avec le Groupe BENSIDOUN pour une année. Aussi la Maire de Paris propose-t-elle que soient signés avec la société « Sous les fraises » un avenant à la convention ainsi qu'un autre avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à la gestion des six marchés couverts qui avait été signée avec le groupe BENSIDOUN.

Mme DUVERLY demande de bien vouloir adopter ces délibérations qui permettront à la Maire de Paris de signer les conventions et avenants.

**M. RAIFAUD** salue l'intérêt du projet et le partenariat noué autour de la valorisation des déchets verts du marché Saint-Martin. Il rappelle que la végétalisation du toit du marché a fait l'objet d'un vote au titre du budget participatif. Il fait remarquer la coordination des différentes opérations entre elles.

**M. SIMONDON** insiste sur le caractère innovant de cette installation. Il s'agit d'avoir un traitement des bio-déchets pour fabriquer de l'engrais avec un système d'étuves et un laboratoire capable de mesurer la qualité de l'engrais produit. Cette technologie nouvelle de production d'engrais grâce aux bio-déchets du marché Saint-Martin fera l'objet d'une expérimentation d'une durée de deux ans, suivie de quatre ans d'exploitation. L'engrais servira à la végétalisation du toit, et il sera également destiné à être commercialisé.

Il indique que les autres marchés parisiens pourront profiter ensuite du lancement de ce type d'opération, qui s'intègre dans une perspective d'économie circulaire. Il souligne l'intérêt du travail qui sera mené par le laboratoire quant à l'analyse de la qualité des aliments et des productions/végétalisations de proximité.

Il précise que la redevance payée par la société « Sous les fraises » sera modeste durant la période d'expérimentation, puis augmentera au moment de l'exploitation.

**Mme PAWLIK** souligne l'intérêt du projet qui participe à une démarche d'économie circulaire dont elle salue le principe par ailleurs. Elle note que les conditions financières accordées à « Sous les fraises », si l'on peut néanmoins tout à fait comprendre qu'elles visent à favoriser le démarrage du projet, amènent toutefois à poser la question de la différence sensible qui se crée par rapport aux commerçants du marché. Ceux-ci ont en effet connu une augmentation de plus de 10 % du loyer qu'ils doivent acquitter ces dernières années. Si le projet s'intègre dans l'espace de la nouvelle économie, Mme PAWLIK ne comprendrait pas que soutenir la nouvelle économie puisse se faire aux dépens de l'ancienne économie et elle considère que le choix opéré en la matière amène à se poser des questions en termes d'équité.

**M. FÉRAUD** répond que l'on ne peut pas comparer ces deux cadres d'économie en la circonstance.

**M. SIMONDON** précise que les locaux ne sont pas comparables. Il s'agit de locaux techniques (étuves placées en sous-sol ; laboratoire en R+1) sans aucune dimension commerciale dans ces locaux, ce qui ne s'apparente absolument pas aux emplacements dédiés aux commerçants du marché.

Il ajoute qu'une possibilité d'adapter la redevance est également prévue, au travers de l'augmentation de la part variable.

**M. FÉRAUD** rappelle que le but recherché consiste à favoriser une démarche s'intégrant dans l'économie circulaire, fragile à son démarrage et qui prend place, par ailleurs, dans des locaux vides.

*La délibération est adoptée. 3 abstentions (groupe Les Républicains).*

**Objet** : Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

**Projet de délibération : 2016 DLH 59**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** signale que la proposition s'inscrit dans la volonté de transformer les bureaux vides en logements. Il est ainsi proposé d'autoriser les propriétaires à revenir à l'usage de bureaux pendant une période de quinze ans après la transformation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Vœux du conseil d'arrondissement**

#### **VMA10201612 - Vœu présenté par Didier LE RESTE, Dante BASSINO et Dominique TOURTE, élu-e-s communistes du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à la bibliothèque Château d'Eau**

« Depuis le 16 mai 2015, le 10<sup>e</sup> arrondissement bénéficie d'un nouvel équipement, spécialisé en direction de la jeunesse, à dimension parisienne (plus de 4000 mètres carrés), la Médiathèque Françoise Sagan.

La Bibliothèque Château d'Eau, logée à la mairie du 10<sup>e</sup>, accueille pour sa part, sur 380 mètres carrés, un fonds littéraire pour adulte et un fonds photographique unique à Paris, qui permet de réaliser les rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>, dont la dernière édition a vu la participation de plus de 500 personnes.

Le 17 décembre 2015, lors du comité technique de la DAC, les représentants des organisations syndicales se sont unanimement exprimés contre la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau.

Un avis a également été adopté estimant que, dans un souci de préserver et de développer les lectures publiques, différentes pistes pouvaient être utilement explorées, dont l'expérimentation de l'ouverture du lundi.

La bibliothèque Château d'Eau dispose d'un fonds différent et complémentaire de la Médiathèque Françoise Sagan.

Il s'agit par ailleurs d'une bibliothèque de proximité, dont l'apport est indéniable pour faire vivre le quartier comme la Mairie.

L'ouverture de la Médiathèque Françoise Sagan a entraîné une diminution de la fréquentation de la bibliothèque Château d'Eau limitée (environ 75 % des lecteurs demeurent). D'ores et déjà, certains lecteurs reviennent à Château d'Eau.

Considérant que toute fermeture de bibliothèque entraîne une perte de lecteurs.

Le personnel de la bibliothèque Château d'Eau a été réduit de 15 à 8 personnes.

La période d'évaluation de 6 mois proposée par la DAC est insuffisante et ne permet pas de mener une réflexion sur les possibilités de développement et de complémentarités entre les établissements pour répondre aux besoins des usagers ».

**Le conseil municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition de Didier LE RESTE, Dante BASSINO et Dominique TOURTE, élu-e-s communistes, demande :**

**- le maintien de la Bibliothèque Château d'Eau au sein de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ;**

**- qu'une étude soit réalisée par un groupe de travail paritaire sur les possibilités de développement de complémentarités entre les différentes bibliothèques du 10<sup>e</sup> arrondissement suite à l'ouverture de la Médiathèque Françoise Sagan.**

**Mme TOURTE** rappelle la phrase citée par Bruno JULLIARD lors de la sixième édition du Grand Prix du Livre Hebdo des bibliothèques francophones du 3 décembre dernier : « *Nous devons préserver et renforcer les bibliothèques. C'est, en ces jours dramatiques, un défi collectif que le pari de la lecture et des livres. Je souhaite longue vie à toutes les bibliothèques parisiennes* ».

Elle indique que la presse s'est fait écho de la fermeture de la Bibliothèque Château d'Eau, dont la fermeture serait, toujours selon la presse, liée à l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan.

Le groupe communiste considère que la décision de fermeture est surprenante, car elle se fonde sur une période d'évaluation de la fréquentation très courte. La baisse du nombre de prêts (27 %) ne justifie pas à elle seule la fermeture. C'est une baisse qui était prévisible du fait de l'ouverture d'un équipement nouveau. Depuis, le nombre de lecteurs remonte très régulièrement.

Le groupe communiste considère que l'on peut voir dans cette décision de fermeture la volonté de la DAC de supprimer des postes et rappelle qu'aucune solution n'a été trouvée pour l'avenir du fonds photographique du 10<sup>e</sup> arrondissement et donc pour la pérennité des rencontres photographiques. Il serait impensable que des ouvrages de valeur partent au pilon.

Mme TOURTE rappelle qu'il ne suffit pas de trouver un espace pour stocker les livres, mais qu'il faut également du personnel nécessaire pour faire vivre le fonds et le rendre accessible à tous, et pour organiser les rencontres photographiques.

Elle rappelle que l'ensemble des responsables syndicaux se sont prononcés contre la fermeture lors du Comité Technique de la DAC du 17 décembre 2015. Un avis a été présenté proposant l'ouverture le lundi. Elle suggère que soit examiné l'élargissement des horaires d'ouverture de cette bibliothèque.



Elle indique que le groupe communiste est en partie d'accord sur le vœu présenté par Mme PAWLIK pour le groupe Les Républicains, ainsi que sur le vœu présenté par les élus écologistes.

Elle note également, comme cela figure dans le texte présenté par les élus écologistes, que ni la Médiathèque Françoise Sagan, ni la bibliothèque Lancry, ni aucun autre équipement municipal du 10<sup>e</sup> ne dispose des moyens techniques et humains pour acquérir le fonds photographiques de la bibliothèque Château d'Eau.

Aussi, le groupe communiste demande-t-il le maintien de la bibliothèque. Il votera contre le vœu présenté par les élus socialistes, car il semble au groupe communiste impossible de préserver le fonds photographique dans le 10<sup>e</sup> arrondissement si la bibliothèque Château d'Eau fermait.

### **VMA10201613 - Vœu présenté par les élu-e-s Ecologistes du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à la bibliothèque Château d'Eau**

« Considérant que la bibliothèque Château d'Eau est un équipement de proximité qui est apprécié et fréquenté par de nombreux lecteurs.

Considérant qu'elle dispose d'un fonds photographique unique à Paris de plus de 3 500 documents.

Considérant qu'elle est, par sa spécialisation, un équipement de référence et un lieu ressource pour les photographes parisiens, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Considérant qu'elle organise tous les deux ans en partenariat avec la Mairie du 10<sup>e</sup> « les rencontres photographiques », événement culturel majeur de l'arrondissement plébiscité dans le milieu de la photographie comme étant de qualité.

Considérant que ni la médiathèque Françoise Sagan, ni la bibliothèque Lancry, ni aucun autre équipement municipal dans le 10<sup>e</sup> ne disposent aujourd'hui des moyens techniques et humains pour accueillir le fonds photographique de la bibliothèque Château d'Eau dans des conditions convenables.

**Le conseil municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition des élus EELV, demande :**

- que la période d'évaluation visant à la fermeture de la bibliothèque soit prolongée et qu'une réflexion soit menée afin de protéger la cohérence et la richesse du fonds photographique ;
- que la potentielle fermeture de la bibliothèque Château d'Eau soit conditionnée au transfert de l'ensemble du fonds photographique dans un équipement municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement permettant aux usagers d'emprunter les documents.
- que dans l'éventualité d'un déménagement futur, la Mairie du 10<sup>e</sup> s'engage à maintenir son partenariat pour l'organisation des rencontres photographiques avec la structure qui sera désignée pour accueillir le fonds photographique ».

**M. RAIFAUD** considère que la période d'évaluation doit être prolongée, pour avoir une réflexion afin de protéger la cohérence et la richesse du fonds photographique. Il indique que la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau devrait être conditionnée au transfert de l'ensemble du fonds dans un équipement de prêt dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Il indique qu'il est nécessaire que soit préservé le partenariat existant avec la bibliothèque Château d'Eau pour que soient maintenues les rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**VMA10201614 – Vœu déposé par le groupe socialiste  
relatif à la bibliothèque Château d'Eau**

« Considérant le vœu déposé par le groupe communiste, le groupe EELV, et le groupe de l'opposition relatifs au devenir de la bibliothèque Château d'Eau,

Considérant l'ouverture, en mai 2015, d'un nouvel équipement, la médiathèque Françoise Sagan, à dimension parisienne (4200 m<sup>2</sup>),

Considérant que, au vu de l'ouverture de cette médiathèque, la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau est envisagée,

Considérant que cette bibliothèque accueille un fonds photographique de 3 600 ouvrages empruntables unique à Paris, et que l'équipe de la bibliothèque organise tous les 2 ans, avec la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, les Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>, dont la dernière édition a réuni plus de 130 expositions dans 70 lieux de l'arrondissement,

Considérant que la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau pourrait mettre en cause la pérennité de ce fonds photographique et des Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>,

Si la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau est confirmée,

**Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La Ville de Paris propose un lieu pour accueillir ce fonds photographique dans le réseau des bibliothèques municipales ;**
- **Les Rencontres photographiques continuent d'être organisées tous les 2 ans dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, avec l'aide des services de la DAC, notamment du Bureau des bibliothèques et de Paris Bibliothèques ».**

**M. ALGRAIN** donne lecture du vœu déposé par les élus socialistes et indique qu'il reviendra plus loin sur le sujet pour des développements plus précis.

**VMA10201615 - Vœu présenté par Déborah PAWLIK et les élus du groupe  
Les Républicains relatif à la fermeture annoncée de la bibliothèque Château d'Eau**

« Depuis le 16 mai 2015, le 10<sup>e</sup> arrondissement bénéficie d'un nouvel équipement, spécialisé en direction de la jeunesse, à dimension parisienne (plus de 4000 mètres carrés), la Médiathèque Françoise Sagan.

La Bibliothèque Château d'Eau, logée au sein de la Mairie du 10<sup>e</sup>, accueille pour sa part sur 380 mètres carrés, un fonds littéraire pour adulte et un fonds photographique unique à Paris, qui permet de réaliser les rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>, dont la dernière édition a vu la participation de plus de 500 personnes. La bibliothèque Château d'Eau dispose donc d'un fonds différent et complémentaire de la Médiathèque Françoise Sagan. Il s'agit par ailleurs d'une bibliothèque de proximité, dont l'apport est indéniable pour faire vivre le quartier.

Un article du Parisien en date du 6 décembre 2015, a toutefois révélé aux Parisiennes et aux Parisiens que la bibliothèque Château d'Eau était menacée de fermeture.

Par ailleurs, le 17 décembre 2015, lors du comité technique de la DAC, les représentants des organisations syndicales se sont unanimement exprimés contre la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau. Un avis a également été adopté estimant que dans un souci de préserver et de développer la lecture publique, différentes pistes pouvaient être utilement explorées, dont l'expérimentation de l'ouverture du lundi, proposée par un certain nombre de syndicats.

L'ouverture de la Médiathèque Françoise Sagan a certes entraîné une diminution limitée de la fréquentation de la Bibliothèque Château d'Eau, mais 75 % des lecteurs demeurent assidus. Par ailleurs, on constate un retour d'un certain nombre de lecteurs, fréquentant désormais les deux établissements.

Enfin, la période d'évaluation de 6 mois proposée par la DAC ne permet pas de mener une réflexion sur les possibilités de développement et de complémentarités entre les établissements pour répondre aux besoins des usagers.

Le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition de Déborah PAWLIK et des élus du groupe Les Républicains, demande par conséquent :

- le maintien de la Bibliothèque Château d'Eau au sein de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, le temps qu'une étude soit réalisée par un groupe de travail paritaire sur les possibilités de développement de complémentarités entre les différentes bibliothèques du 10<sup>e</sup> arrondissement suite à l'ouverture de la Médiathèque Françoise Sagan ;

- à l'issue de l'étude, la pérennisation de la bibliothèque Château d'Eau au sein de la mairie du 10<sup>e</sup> ou à défaut, fonction des conclusions de l'étude, le maintien du contenu et des usages des collections au sein d'autres bibliothèques du 10<sup>e</sup> arrondissement ».

**Mme PAWLIK** déplore le manque d'information sur le projet de fermeture de la bibliothèque Château d'Eau, dont les élu-e-s ont pu avoir connaissance par la presse. Elle signale que le motif tiré de la baisse de fréquentation qui résulterait pour la bibliothèque Château d'Eau de l'ouverture de la Médiathèque Françoise Sagan mérite discussion, et elle relève par ailleurs que la période d'évaluation présente une durée trop courte pour en juger.

Elle indique qu'il existe vraisemblablement une place pour une offre complémentaire pouvant être développée à côté de la médiathèque Françoise Sagan. Elle relève les prises de position des organisations syndicales lors du Comité technique de la DAC en date du 17 décembre, et rappelle qu'une proposition de leur part portait sur la possibilité d'ouvrir le lundi.

Elle indique que le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, selon des propos qui lui ont été transmis, aurait manifesté le souhait, avant la campagne des municipales, que la bibliothèque soit maintenue au sein de la mairie. Elle regrette que des préoccupations administratives et comptables puissent aboutir à la proposition de fermeture.

Le groupe Les Républicains demande qu'une étude sérieuse, objective, réalisée par un groupe de travail paritaire comprenant également des lecteurs soit mise en place et se penche sur les possibilités de développement entre les différentes bibliothèques au sein du 10<sup>e</sup> arrondissement. Durant le temps de l'étude, la bibliothèque serait maintenue ouverte. Dans le cas où l'étude, chiffrée, argumentée, ne conclurait pas au maintien, elle demande qu'un équipement du 10<sup>e</sup> arrondissement puisse accueillir le fonds photographique, dont elle souligne la très grande valeur.

Elle tient à souligner le caractère original de l'implantation d'une bibliothèque au sein de la mairie d'arrondissement, maison commune proposant aussi un accès à la culture. Elle regrette les effets qu'aurait une fermeture sur le rapport qu'entretiennent les habitants avec leur mairie.

**M. ALGRAIN** fait remarquer que trois éléments sont à distinguer : le fonds photographique, la décision sur le maintien ou non de la bibliothèque Château d'Eau, et la poursuite des Rencontres Photographiques.

Il rappelle la richesse du fonds photographique, avec 3 600 ouvrages, dont 1 700 sont spécifiques. La Mairie a précisé au Directeur de la DAC la nécessité de le préserver, tout en le rendant accessible, sans être dilué dans d'autres bibliothèques.

Il indique par ailleurs qu'il n'est pas question pour la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de renoncer à la manifestation culturelle de premier plan que constituent les Rencontres Photographiques. Cela a également été précisé au Directeur de la DAC.

Il relève cependant les chiffres inégaux des fonds détenus par les bibliothèques situées dans un proche rayon. Il précise que la bibliothèque Lancry dispose de 50 000 ouvrages, que la médiathèque Françoise Sagan en compte 100 000. Château d'Eau possède 25 000 ouvrages. Il considère que ces éléments permettront difficilement d'empêcher un phénomène de migration naturelle des lecteurs vers ces autres sites, d'autant que certains ouvrages de la Bibliothèque Château d'Eau se retrouvent aussi dans les autres équipements culturels.

Il cite des chiffres récents dont il a pu avoir communication, faisant état d'un nombre moyen de prêts par jour passant de 200 à moins de 130 à la bibliothèque Château d'Eau.

Concernant l'organisation des Rencontres Photographiques, la Mairie du 10<sup>e</sup> souhaite que la DAC continue de donner les moyens nécessaires à l'organisation de nouvelles éditions de cette manifestation.

**M. BASSINO** insiste sur le fait que les bibliothèques situées dans le proche environnement de la bibliothèque Château d'Eau n'ont pas le même public ni le même type de fonds. Alors que le secteur géographique de la médiathèque Françoise Sagan serait davantage celui de Paris, la dimension attachée à la bibliothèque Château d'Eau est celle d'une bibliothèque de proximité.

L'emplacement de la Bibliothèque Château d'Eau au sein de la mairie a également toute son importance, dans les liens forts que les citoyens nourrissent avec la maison commune.

La durée de la période d'observation doit être suffisamment longue pour juger des pratiques d'emprunt et de fréquentation.

Il signale par ailleurs que, selon l'analyse faite par des bibliothécaires, lorsqu'une bibliothèque ferme, le public ne se reporte pas nécessairement sur les autres bibliothèques. La préservation d'une bibliothèque de proximité est nécessaire.

**Mme PAWLIK** rejoint l'analyse faite précédemment sur la perte finale de lecteurs qui ne se reportent pas sur d'autres bibliothèques. Effectuer des comparaisons fondées sur le nombre de prêts paraît inadapté dès lors que le public de la médiathèque Françoise Sagan ne vient pas rechercher les mêmes produits culturels que celui de la bibliothèque Château d'Eau. Ainsi la médiathèque Françoise Sagan compte-t-elle une large part, dans son public, de jeunes et d'adolescents, intéressés par les bandes dessinées et les mangas.

Elle relève que la volonté de poursuivre les Rencontres Photographiques serait insuffisante si rien n'était fait par ailleurs pour faire vivre le fonds photographique. Ceci nécessite des prêts, l'achat de nouveaux documents. On ne peut pas se contenter de l'engagement pris par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de réclamer les moyens humains liés aux stagiaires intervenant dans la préparation de l'événement.

Mme PAWLIK signale qu'elle votera pour les vœux du groupe communiste et du groupe Ecologiste et contre le vœu du groupe socialiste. Le sens général du vœu, et l'intervention de M. ALGRAIN consistent à dire qu'il est pris acte de la fermeture et qu'une organisation matérielle est recherchée pour le déplacement du fonds, position que le groupe Les Républicains ne peut cautionner.

**M. FÉRAUD** remarque que les crédits pour les bibliothèques, même dans un contexte difficile, ne sont pas, sur un plan global, orientés à la baisse. Il signale avoir fait part à la Maire de Paris du fait qu'il pouvait comprendre qu'une baisse du nombre de lecteurs consécutive à l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan puisse conduire à la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau.

Il rappelle que l'évolution globale en matière d'emplois est positive pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, mais que pour autant le contexte est aussi celui de la maîtrise des moyens alloués. Il signale que, par loyauté, dans le cadre d'une majorité municipale, il ne s'opposera

pas à la mesure projetée. La présence désormais dans l'arrondissement d'un équipement culturel comme la médiathèque Françoise Sagan accroît l'offre culturelle, ce qui n'est pas toujours le cas dans les arrondissements où des bibliothèques ont dû fermer.

Il précise qu'il est favorable au transfert du fonds photographique vers une autre bibliothèque de la Ville de Paris et favorable également à la poursuite des Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup>.

Il comprend que l'on puisse regretter la fermeture d'une bibliothèque, mais il rappelle que cela s'inscrit dans la redistribution de l'offre de lecture publique sur le territoire du 10<sup>e</sup>, qui est bénéficiaire au finale. Il assumera la décision prise par la Ville de Paris.

M. FÉRAUD invite les élus à voter sur le vœu déposé par les élus communistes.

*Le vœu déposé par les élus communistes est rejeté par 11 voix contre (Parti Socialiste), 3 abstentions (Groupe Écologiste), 6 voix pour (Parti Communiste, Les Républicains).*

Il invite ensuite les élus à voter sur le vœu déposé par les élus EELV.

*Le vœu déposé par le groupe EELV est adopté par 9 voix pour (Groupe Écologiste, Parti Communiste, Les Républicains) et 11 abstentions (Parti Socialiste).*

Il invite ensuite les élus à voter sur le vœu déposé par les élus socialistes.

*Le vœu déposé par les élus socialistes est adopté par 11 pour (Parti Socialiste), 6 contre (Parti Communiste, Les Républicains), et 3 abstentions (Groupe Écologiste).*

Il invite ensuite les élus à voter sur le vœu déposé par Mme PAWLIK et les élus Les Républicains

*Le vœu déposé par Mme PAWLIK et les élus Les Républicains est rejeté par 11 contre (Parti Socialiste), 3 abstentions (Groupe Écologiste), 6 pour (Groupe Communiste, Les Républicains).*

**VMA10201616 - Vœu de Didier LE RESTE, Dante BASSINO,  
et Dominique TOURTE, élu-e-s communistes-Front de Gauche  
relatif aux récépissés de contrôle d'identité**

« La défense de la République et de l'esprit républicain comprend, de manière indissociable, le combat quotidien contre les discriminations et les pratiques discriminatoires.

La lutte contre les pratiques discriminatoires doit concerner l'ensemble des services publics, y compris celui de la police, et ce combat ne doit pas remettre en cause la probité des agents qui procèdent à ces contrôles.

La pratique des contrôles de police abusifs, dits « au faciès », constitue l'une des discriminations les plus courantes et les plus humiliantes, vécue au quotidien par des centaines de Parisiens et de Franciliens.

En 2009, une étude du CNRS publiée par l'ONG Open Society montrait ainsi que des personnes « noires » ou « magrébines » ont respectivement 6 et 7,8 fois plus de chance d'être contrôlées que des personnes identifiées comme « blanches » – d'autant plus si celles-ci sont jeunes.

En janvier 2012, l'ONG Human Rights Watch a dénoncé le « profilage ethnique » des contrôles en France.

La délivrance d'un procès-verbal lors des contrôles d'identité, en cours en Angleterre, et expérimenté de diverses manières en Espagne, en Hongrie, au Canada et dans certains des États des États-Unis d'Amérique, a permis à la fois de diviser par deux ou trois leur nombre, mais également d'augmenter drastiquement leur efficacité, les agents ciblant mieux leur action.

Pour mémoire, le 30<sup>e</sup> engagement du candidat François Hollande en 2012 était « Je lutterai contre le « délit de faciès » dans les contrôles d'identité par une procédure *respectueuse des citoyens, et contre toute discrimination à l'embauche et au logement. Je combattrai en permanence le racisme et l'antisémitisme.* » Des associations parisiennes telles que Pazapas Belleville et la Maison Communautaire pour un Développement Solidaire (MCDS) mènent une action volontaire sur la problématique du contrôle au faciès.

Des associations parisiennes telles que Pazapas Belleville et la Maison Communautaire pour un Développement Solidaire (MCDS) mènent une action volontaire sur la problématique du contrôle au faciès.

**Sur proposition de Didier LE RESTE, Dante BASSINO et Dominique TOURTE, élu-e-s communistes-Front de Gauche, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

**- le 10<sup>e</sup> arrondissement se porte candidat et appelle la Mairie de Paris à se porter candidate auprès du ministère de l'Intérieur pour un être territoire d'expérimentation de tout dispositif permettant de lutter au mieux contre les contrôles d'identité discriminants, dont le récépissé au contrôle d'identité ».**

**M. BASSINO** souligne le fait que le traitement différencié s'opérant sur le contrôle au faciès est très durement ressenti par celles et ceux qui en sont les victimes. Il invite chacun à examiner les dégâts, les fractures dans le corps social causés par une telle situation, qui s'apparente à une discrimination. Il estime que la République, qui garantit l'égalité de tous, ne peut pas laisser perdurer une telle situation. D'autres pays victimes des mêmes problèmes ont choisi de les affronter. Dans certains pays, l'expérimentation des récépissés de contrôle permet de les limiter et de les rendre réellement aléatoires.

Le vœu des élus communistes propose que le 10<sup>e</sup> arrondissement soit candidat pour expérimenter ce dispositif, et que la Maire de Paris relaie cette proposition. Certains pourront

objecter que la police est irréprochable et que le vote d'un tel vœu ne se justifie donc pas. Si cette objection est fondée, l'expérimentation le prouvera de manière irréfutable, ce qui plaide pour un vote favorable au vœu.

**M. BRIBARD** souligne le fait que les élus socialistes s'inscrivent dans la lutte contre le délit de faciès. Il énonce les mesures concrètes prises par l'État dès 2012 pour lutter contre ces pratiques, au travers d'une évolution de la rédaction du Code de déontologie des forces de la police nationale, dont l'application a été étendue aux forces de Gendarmerie. Il précise que la Ville de Paris a soutenu et soutient régulièrement les associations citoyennes qui veulent faire bouger les lignes, comme cela a été le cas pour la manifestation tenue place de la République.

Il relève que le sujet recueille l'hostilité des personnels de la police nationale à tous niveaux. Dans un contexte qui est celui de la menace terroriste, l'implication des forces de l'ordre, leur professionnalisme sont régulièrement soulignés et salués. Il serait très difficile de s'extraire de ce contexte nouveau pour traiter du délit de faciès. Il faut continuer la pédagogie, rechercher l'adhésion des forces de police. Le moment lié à la demande d'évolution proposée est à interroger quant à sa pertinence. Le groupe socialiste s'abstiendra majoritairement, tout en laissant la liberté de vote à ses membres pour que les nuances de propos puissent s'exprimer.

**M. BEAUSSILLON** partage l'idée développée dans le vœu selon laquelle la délivrance d'un récépissé de contrôle est un moyen permettant de lutter contre les discriminations évoquées. Une perte de confiance des victimes de contrôles au faciès à l'égard des institutions peut se produire.

Il estime qu'au-delà du symbole, la délivrance du récépissé est de nature à concilier efficacité et manifestation d'un droit opposable. Il précise que n'existe aucune suspicion à l'encontre de la police en la matière et qu'au contraire une clarification des rapports entretenus avec la population sera opérée. Il votera le vœu.

**Mme PAWLIK** indique qu'il faut faire confiance aux services de police et à leur encadrement pour notamment condamner toute pratique qui ne serait pas conforme aux principes républicains, notamment ceux portant sur l'égalité de traitement. Le non-respect à ce jour des engagements pris par François HOLLANDE ne doit pas conduire à ce que le 10<sup>e</sup> arrondissement devienne aujourd'hui un territoire d'expérimentation. Le commissaire du 10<sup>e</sup> arrondissement est suffisamment attentif aux problématiques de contrôle au faciès pour ne pas laisser se développer de telles pratiques à l'échelle de l'arrondissement. Pour l'ensemble de ces raisons, elle votera contre le vœu déposé.

**Mme CORDEBARD** indique que la liberté de vote qui a été laissée appelle à ce que chacun puisse faire part des observations que soulève la question. Elle partage l'ensemble des objectifs qui ont été posés et qui sous-tendent le dépôt du vœu par les élus communistes. Elle partage également la prise de position sur le principe exprimée par M. BEAUSSILLON. Pour autant, elle estime que se pose un problème d'opportunité. Elle approuve l'idée selon laquelle que cela ne vise pas à porter préjudice à la police. Elle indique que c'est pourtant ainsi que la police le vit. Elle ne méconnaît pas le ressenti également de la population, jeune et moins jeune, qui fait l'objet des contrôles évoqués. Néanmoins, renvoyer ce type de mesures nouvelles à la police qui, elle-même, est appelée à exercer ses missions dans une période très



particulière reviendrait à ne pas tenir compte de son ressenti, dans cette situation qui est exceptionnelle. Elle considère donc que le moment choisi pour cette expérimentation, dont elle signale le caractère pertinent, n'est pas le bon moment. Elle s'abstiendra sur le vœu.

**Mme DUVERLY** considère qu'un travail reste à mener, dans la poursuite des propos inscrits dans le programme de 2012 du candidat François HOLLANDE. Le contexte présent amène la police à intensifier son travail autour de la recherche des terroristes. Cette mission et ce contexte, dont Mme DUVERLY ne méconnaît pas les difficultés, doivent pouvoir néanmoins être compatibles avec toute l'attention que la police doit également porter au fait de ne pas développer le recours massif aux contrôles au faciès, parmi les moyens qui se présentent à elle pour opérer les interpellations rendues nécessaires pour préserver la sécurité de la population.

**Mme VASA** signale que le CNRS s'est penché en 2009 sur le sujet des contrôles d'identité sur les personnes appartenant aux minorités visibles. L'étude avait révélé que, pour des contrôles effectués à la Gare du Nord, les personnes qui étaient perçues « Arabes » avaient 13 fois plus de risques d'être contrôlées.

Elle ajoute que l'expérimentation commence par la formation des personnels. De plus, à l'argument selon lequel le contexte vécu actuellement n'est pas propice à l'expérimentation, elle objecte que la mise en place de l'outil serait de nature à soulager les tensions. Les expériences menées à l'étranger permettent de relever un bénéfice en termes d'efficacité du travail des agents de police et en termes de relations avec la population.

**Mme FAJGELES** signale que le gouvernement souhaite généraliser la mise en place des caméras dans le cadre de l'équipement des policiers. La disposition, annoncée lors du comité interministériel de l'Égalité et de la Citoyenneté tenu en octobre 2015 aux Mureaux devrait être portée dans le projet de loi Égalité et Citoyenneté examiné en 2016 par le Parlement. Il s'agit d'un dispositif dont l'utilisation devrait permettre de limiter les contrôles d'identité. Elle ajoute que ce type d'évolutions s'inscrit dans la recherche de dispositifs permettant de limiter les pratiques de contrôle au faciès, en lien avec les engagements pris par le candidat François HOLLANDE en 2012 sur le sujet

**Mme VASA** indique que l'objectif et les effets de la mise en place des caméras relèvent d'une problématique qui est différente. La caméra dont dispose le policier et qu'il actionne manuellement ne constitue pas un moyen de coopération entre l'agent et la personne.

**M. FÉRAUD** relève le caractère sensible de ce sujet dans l'institution policière et dans la société française. Il partage, sur l'objectif et le contexte, les propos énoncés par M. BRIBARD. Il ajoute que la gare du Nord n'est pas dans le territoire d'intervention du commissariat du 10<sup>e</sup> arrondissement. Pour autant, les enjeux sur cette question sont importants, notamment dans le 10<sup>e</sup>.

Le récépissé ne répond pas à tout. Il faut contrôler pour contrôler le récépissé.

M. FÉRAUD relève la rédaction ouverte sur le sujet dans le vœu déposé par les élus communistes, avec la mention relative à « *la mise en place de tout dispositif permettant de lutter efficacement contre les contrôles discriminants* ».

Il rappelle que le vœu avait fait l'objet d'un vote au Conseil de Paris en 2015 pour l'ensemble de Paris. Des progrès sont à faire en la matière et des dispositifs à inventer. Le gouvernement a la volonté d'avancer mais la difficulté de mise en œuvre est réelle.

Il ajoute que sur cette question, les membres du groupe socialiste ont des approches différentes que certains ont exprimé et qui donneront lieu à des votes différents. Il met le vœu aux voix.

*Le vœu est adopté par 10 votes pour (Parti Communiste, Groupe Écologiste, Parti Socialiste dont Paul BEAUSSILLON, Hélène DUVERLY, Olga TROSTIANSKY, Sybille FASSO, Bernard GAUDILLÈRE), 3 contre (Les Républicains), 6 abstentions (Parti Socialiste dont Alexandra CORDEBARD, Rémi FÉRAUD, Paul SIMONDON, Stéphane BRIBARD, Élise FAJGELES, Éric ALGRAIN).*

**VMA1021617 - Vœu présenté par Didier LE RESTE, Dante BASSINO  
et Dominique TOURTE, élu-e-s communistes du 10<sup>e</sup>  
et Anne SOUYRIS, Léa VASA et Sylvain RAIFAUD, élu-e-s verts du 10<sup>e</sup>  
relatif à la réquisition du bâtiment situé au 191 quai de Valmy**

« Le bâtiment situé au 191 quai de Valmy dans le 10<sup>e</sup> arrondissement était utilisé par le passé par une centrale d'achat (SERAP). Depuis plus de 10 ans, ce bâtiment est vide et inutilisé.

Sur proposition de la municipalité du 10<sup>e</sup>, le plan local d'urbanisme a inscrit cette adresse en réserve de logement social à 100 % LS.

Malgré les différentes actions menées par la Ville, de trop nombreux migrants continuent de dormir à la rue en plein hiver.

À l'automne 2015, la Mairie de Paris a annoncé une série de mesures visant à faire face à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence pour pouvoir répondre aux besoins en matière d'accueil, notamment, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le plan d'action « mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés » prévoit l'ouverture de 6 centres d'hébergement d'urgence à travers Paris et notamment dans le 10<sup>e</sup>. Depuis une vingtaine d'années les migrants afghans se regroupent à proximité de la Gare de l'Est, avenue de Verdun, jardin Villemin et de la place Raoul Follereau.

La Ville de Paris et la municipalité du 10<sup>e</sup> viennent de proposer un hébergement à plusieurs centaines de migrants, dont ceux oubliés depuis des mois place Raoul Follereau. Depuis, des barrières et des vigiles empêchent une réinstallation. En conséquence, ceux qui n'ont pas eu de propositions d'hébergement et les nouveaux arrivants se rassemblent dehors, avenue de Verdun. Il faut des solutions pérennes que l'État, dont c'est la responsabilité, doit assumer.

Les anciens grands halls de vente de l'immeuble situé au 191 quai de Valmy pourraient être rapidement aménagés pour accueillir de façon décente les personnes qui pour l'instant vivent à la rue.

Considérant que l'ordonnance de 1945 et la loi de 1998 autorisent la réquisition d'immeubles vacants pour héberger des personnes mal logées ;

**Le conseil municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition de Didier LE RESTE, Dante BASSINO et Dominique TOURTE, élu-e-s communistes et Anne SOUYRIS, Léa VASA et Sylvain RAIFAUD, élu-e-s verts du 10<sup>e</sup>, demande :**

**- Que la Maire de Paris saisisse le Préfet de Paris pour examiner la possibilité de réquisitionner l'immeuble situé au 191 quai de Valmy en vue d'augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence ».**

**Mme TOURTE** fait part de la nécessité de réquisitionner le bâtiment situé au 191 quai de Valmy comme centre d'hébergement d'urgence, au vu de la situation évoquée.

**Mme VASA** indique que cette démarche fait suite à l'échec des négociations menées avec la Ville ainsi qu'au refus du propriétaire des locaux de donner un usage au bâtiment malgré les sollicitations.

**M. SIMONDON** signale que cet immeuble fait l'objet d'une réserve dans le Plan Local d'Urbanisme. Cette réserve prévoit la réalisation de logement social. Le prioritaire a retiré le bâtiment de la vente au moment où la Mairie de Paris a indiqué sa volonté de préempter. Le problème rencontré en matière de lieux d'accueil pour l'hébergement d'urgence rendrait légitime la réquisition. Or, la réquisition a davantage vocation à être un outil utilisé sur de nombreux bâtiments repérés plutôt qu'à régler la seule situation d'un bâtiment vide. Soulignant cet aspect, mais rappelant qu'il partage la volonté de régler les situations évoquées, le groupe socialiste s'abstiendra.

**Mme PAWLIK** note que la problématique de la place Raoul Follereau n'a pas été réglée, car désormais ce sont les habitants de l'avenue de Verdun qui pâtissent, d'une certaine manière, de la situation. Le vœu traduirait finalement un échec, car les solutions annoncées n'ont pas donné de résultat. Mme PAWLIK rappelle que la vocation de l'immeuble est celle du logement social et qu'il convient de lui laisser cette destination, compte tenu du nombre de mal-logés à Paris. Elle votera contre ce vœu.

Se référant à l'intervention de M. SIMONDON, **Mme TOURTE** signale que, s'il faut modifier le vœu dans le sens de réquisitions demandées pour tout Paris, une nouvelle formulation peut alors comporter une extension du périmètre.

**M. FÉRAUD** indique que le groupe socialiste ne votera pas contre le vœu. Le principe est acquis, mais la nuance peut éventuellement porter sur les modalités d'intervention pour parvenir à l'objectif. L'attitude du propriétaire, qui va à l'encontre de l'intérêt général, peut susciter de l'irritation, mais il faut admettre qu'il n'enfreint pas la loi, et la Mairie de Paris peut difficilement utiliser, dans ce seul cas et au vu de ce contexte, la réquisition. Cette dernière se

conçoit en revanche dans le cadre d'une réponse générale à la crise du logement, le Préfet établissant la liste des bâtiments entrant dans le cadre de ladite réquisition.

Il indique que l'abstention des élus socialistes ne fera pas obstacle à l'adoption du vœu, dont le mérite est de porter toute l'attention nécessaire à cette situation du 191 quai de Valmy, vide depuis plusieurs années.

**Mme TOURTE** signale que les propriétaires dont les logements font l'objet de réquisition ne sont pas punis. Ils sont d'ailleurs rétribués et l'engagement de cette procédure vise à saisir l'opportunité de logements restés longtemps vides.

**M. FÉRAUD** signale que la crise du logement pourrait faire l'objet, sur un plus large périmètre, de la loi de réquisition. Il met le vœu au vote.

*Le vœu est adopté par 6 votes pour (Parti Communiste, Groupe Écologiste), 11 abstentions (Parti Socialiste), et 3 votes contre (Les Républicains).*

**VMA1010201618 - Vœu déposé par les élus-es écologistes  
du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre par  
la Ville de Paris**

« Considérant que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et que seule une politique volontariste permettra d'y mettre fin ;

Considérant que le budget de la Ville de Paris est un acte politique illustrant et mettant en œuvre des priorités sociales, économiques, éducatives, sportives et culturelles ;

Considérant les nombreux efforts déjà réalisés par la Ville de Paris sur la commande publique, l'octroi d'aides extra-légales aux familles isolées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), et la mission donnée à l'Agence parisienne pour l'urbanisme (APUR) ;

Considérant que la budgétisation sensible au genre consiste à anticiper les inégalités qu'un budget pourrait créer à les corriger ;

Considérant que cette approche budgétaire répond à des enjeux de transparence, de bonne gouvernance et d'évaluation des politiques publiques et s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques dont les femmes sont trop souvent les premières touchées ;

Considérant que la budgétisation sensible au genre est l'un des engagements de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée par la Ville de Paris ;

Considérant la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui incite les collectivités territoriales à mener une politique intégrée de l'égalité, et le décret du 24 juin 2015 qui impose depuis le 1er janvier 2016 aux communes de présenter un rapport en matière d'égalité femmes hommes avant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le Rapport du Haut conseil à l'Égalité femmes-hommes relatif à la lutte contre les stéréotypes qui préconise la mise en place de « l'éga-conditionnalité » dans la commande publique ;

Considérant que l'élaboration d'un budget est un processus long et qu'il convient de prendre en compte la dimension du genre dès sa préparation ;

**Aussi, sur proposition des élus es écologistes, le conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris :**

**Emet le vœu que soit mis en place à Paris et dans ses arrondissements un budget sensible au genre, dans l'esprit du 8 mars, comprenant :**

**- les conditions nécessaires pour ce faire : collecte des statistiques ventilées par sexe, identification des enveloppes touchant directement ou indirectement à l'égalité femmes-hommes, définition des indicateurs sexués de suivi des actions et formation des élus-es et des agents-es ;**

**- les moyens d'action pour ce faire, tels qu'une analyse du budget a posteriori étudiant la distribution des ressources allouées, des démarches participatives permettant d'identifier les besoins des habitants-es, la mise en place systématique de clauses d'égalité dans la commande publique, l'analyse de l'impact du mode de calcul et du montant des redevances acquittées par les usagers pour accéder aux prestations proposées par la Ville de Paris. »**

**Mme SOUYRIS** souligne que le concept de genre se rapporte à l'outil critique qui permet d'analyser et comprendre comment la société attribue aux individus masculins et féminins des rôles déterminés. Ce concept comprend donc l'identité sexuée, et s'attache à démontrer que l'identité sexuée n'est pas une affaire biologique, mais découle d'une construction sociale.

L'approche proposée au travers du vœu déposé par les élu-e-s écologistes vise, tout au long du processus d'élaboration d'une politique publique ou d'une action, à s'interroger sur la situation respective des femmes et des hommes de manière préventive et transversale, sur les effets différenciés que les mesures pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe. C'est une action qui permet de déterminer si l'action est susceptible de réduire ou au contraire de renforcer les inégalités existantes.

Le vœu déposé vise à opérer une « budgétisation sensible au genre » pour amener à se demander si la collecte et la distribution des ressources financières, les investissements, le fonctionnement des services, renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes.

Une analyse menée sur le budget d'une commune de Haute-Garonne a permis de réaliser les constatations suivantes : les hommes représentaient 60 % des clubs sportifs locaux, ils bénéficiaient de 73 % des subventions, la municipalité attribuait 27,70 € par homme inscrit dans une association sportive contre 12,90 € par femme.

La ville de Vienne (en Autriche) avait noté que les conservatoires étaient fréquentés par 55 % de filles et 45 % de garçons. Or, une analyse complète a permis de mettre en évidence que les filles apprenaient à jouer avec des instruments bon marché comme la guitare ou la flûte à bec et que les garçons étaient plus portés vers des instruments plus chers comme la batterie.

Mme SOUYRIS indique que la démarche s'inscrit dans le souci de faire prendre conscience de ce type de situations pour pouvoir agir.

**Mme TROSTIANSKY** remercie les élus écologistes pour le dépôt du vœu. Au titre des deux délégations qu'elle détient, elle souhaite indiquer que lutter contre les inégalités hommes/femmes constitue un combat nécessaire. La démarche en question pourrait ouvrir de nouveaux horizons aux femmes, mais aussi aux hommes. Des experts mettent en exergue que des dépenses sont très orientées en termes d'équipements et de fonctionnement vers des sports dits masculins.

Elle rappelle les actions menées en direction des femmes depuis le mandat de Bertrand DELANOË. Elle indique qu'elle est favorable au principe inscrit dans le vœu, mais souligne que la mise en œuvre gagnerait à ce que le déploiement se fasse sur l'ensemble des arrondissements. Des propositions sur le plan calendaire devraient aboutir à ce que ces propositions puissent devenir réalité à ce niveau de périmètre. Un travail visant à fixer le cadre de la démarche est également nécessaire. Elle indique qu'elle votera le vœu.

**Mme PAWLIK** indique que l'intention et les objectifs du vœu sont louables. Lutter contre les inégalités hommes/femmes est évidemment un objectif qui doit être unanimement poursuivi. Elle estime qu'on peut lutter contre les discriminations en question sans pour autant créer une procédure complexe. Les perspectives d'approche sont diverses. Ainsi les moyens permettant d'arriver à une évolution des pratiques instrumentales des filles sont divers, à budget constant. On peut aussi conditionner le soutien de la Ville aux structures associatives en fonction également des objectifs de parité qu'elles respectent ou ne respectent pas. Compte tenu de ces éléments, elle s'abstiendra sur le vœu.

**M. BASSINO** fait part de l'attachement que les élus communistes du 10<sup>e</sup> arrondissement portent aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes et il indique que l'analyse présentée par le vœu autour de la notion de construction sociale des différences sexuées recueille leur soutien. Il précise les diverses actions déjà engagées par Hélène BIDARD, adjointe communiste en charge de l'égalité femmes-hommes sur la question du budget sensible au genre : statistiques du bilan social réalisées par sexe, identification des enveloppes touchant directement ou indirectement à l'identité femmes-hommes, lancement de démarches participatives permettant d'identifier les besoins des habitantes et des habitants, mise en place systématique de clauses d'égalité dans la commande publique, entre autres. Les élu-e-s communistes voteront ce vœu qui valorise un travail déjà effectué et en cours.

*Le vœu est adopté par 17 voix pour (Groupe Écologiste, Parti Socialiste, Parti Communiste) et 3 abstentions (Les Républicains).*

**VMA10201619 – Vœu déposé par les élus du groupe Les Républicains  
du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre  
le pays d’Israël**

« Considérant qu’Israël et la France sont des pays amis qui partagent les valeurs de liberté, de démocratie, et de défense des droits de l’homme notamment envers les minorités religieuses, sexuelles ou autres ;

Considérant que la Ville de Paris entretient des relations économiques, universitaires, culturelles et diplomatiques avec certaines villes israéliennes notamment Tel-Aviv ;

Considérant le mouvement de boycott d’Israël incarné notamment par le groupe BDS (« Boycott, Désinvestissement, Sanctions ») ;

Considérant que ce mouvement se renforce notamment sur les campus universitaires et lors de certains événements culturels ou autres ;

Considérant qu’il devient récurrent de voir des lieux de promotion de ce mouvement ;

Considérant que les appels au boycott ont été condamnés par nos dirigeants nationaux et locaux, dont la Maire de Paris, depuis de nombreuses années ;

Considérant que le Premier ministre Manuel VALLS a déclaré le 18 janvier 2016 « *Je pense que les pouvoirs publics doivent changer d’attitude vis-à-vis de ce type de manifestations* » qui participent, selon lui, d’un « *climat nauséabond* » ;

Considérant le vœu déposé au conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015 rejeté par l’exécutif sans motif de fond ;

**Sur proposition de Déborah PAWLIK et des élus du groupe Les Républicains, le Conseil du 10<sup>e</sup> émet le vœu que la ville de Paris :**

- **condamne le boycott envers Israël, en particulier les activités du mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions et ses activités à Paris qui sapent les efforts du camp de la paix visant à parvenir à une solution négociée à deux États et le droit des Israéliens et des Palestiniens à l’autodétermination ;**
- **s’oppose publiquement à toutes les tentatives d’isoler Israël du concert des nations ;**
- **interdit l’accueil dans les établissements publics ou subventionnés de la Ville des événements visant à promouvoir le boycott d’Israël ».**

**M. BOUSCARLE** fait remarquer que le milieu culturel, universitaire est marqué par des tentatives d’introduction du mouvement BDS et qu’un vœu déposé au Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015 a été rejeté par l’exécutif sans motif de fond. Le vœu vise à ce que la Ville de Paris condamne l’appel au boycott contre Israël.

**Mme TOURTE** note que le vœu avait été rejeté en Conseil de Paris en septembre. La tentative de réintroduction du sujet au travers de ce vœu fait état des propos de Manuel VALLS. Toutefois, Mme TOURTE indique que les propos de Manuel VALLS peuvent difficilement être partagés, car la volonté est sans doute celle d'une recherche d'instrumentalisation de l'antisémitisme et d'une approche d'assimilation de la mise en cause d'Israël à de l'antisémitisme.

À l'image de ce qui a pu être fait contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, le mouvement en question est la réponse pacifique de la société civile pour dénoncer la politique du gouvernement israélien et faire cesser la colonisation. Condamner l'appel au boycott revient à soutenir la poursuite de la colonisation et à rendre plus difficile la création de deux États et le droit des Israéliens et des Palestiniens à vivre en paix.

Le groupe communiste demande que soient abrogées les circulaires ALLIOT-MARIE et MERCIER qui permettent d'engager des poursuites contre les militants de la campagne internationale BDS et visent, en tentant de les criminaliser, à museler des actions citoyennes non violentes contre l'impunité d'un Etat, Israël. Le groupe communiste votera contre le vœu.

**M. RAIFAUD** indique que le groupe écologiste votera également contre le vœu. Il faut distinguer les productions faites dans les colonies de celles faites en Israël. Il faut que continue d'être aménagée la possibilité de boycotter un pays pour des raisons de politique internationale et préserver cette liberté de chacun, comme cela fut le cas de l'appel au boycott contre l'Afrique du Sud lorsque sévissait l'Apartheid.

**Mme FAJGELES** fait référence à une tribune publiée dans Libération par des associations qui militent pour une solution à deux États, intitulée « Proche-Orient, le choix incontournable de la paix ». Le mouvement BDS, selon cette tribune, ne peut pas œuvrer pour une solution pacifique, tant il est violent et provocateur.

**M. FÉRAUD** signale que le groupe socialiste ne participera pas au vote. Le vœu est sans rapport avec le 10<sup>e</sup>. Le Conseil de Paris examinera un vœu portant sur la même question, rédigé par le Groupe Les Républicains du Conseil. Un vœu de l'exécutif parisien sera déposé par ailleurs.

Concernant l'intervention de Mme TOURTE, dont il ne partage pas l'analyse, il indique qu'on ne boycotte pas un État dont on souhaite qu'il existe tout en permettant qu'existe à ses côtés un autre État. Il indique que le Conseil de Paris a voté en faveur de la reconnaissance de la Palestine par la France. Un pays ne se résume jamais à son gouvernement et des liens existent entre BDS et des tentations antisémites.

Le voyage réalisé par Anne HIDALGO en Israël en 2015 s'inscrit dans la volonté de nouer des partenariats municipaux et dans la démarche générale de paix fondée sur l'existence de deux États. Il en a été de même de l'organisation d'une soirée d'hommage à Itzhak RABIN à l'Hôtel de Ville.



M. FÉRAUD indique qu'il ne comprend pas la rédaction du troisième point du vœu. Il en signale l'absence de fondement, et ne peut imaginer que des manifestations pro-boycott puissent avoir lieu dans des établissements publics ou subventionnés de la Ville.

**Mme PAWLIK** indique que la Maison des métallos a été utilisée par le mouvement, ainsi que la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. Cela porte atteinte à la crédibilité de la Mairie de Paris, en difficulté pour faire respecter sur son territoire les règles en la matière, alors que Manuel VALLS a demandé de sortir des ambiguïtés vis-à-vis d'Israël.

Le vœu avait été rejeté au Conseil de Paris pour des raisons qui n'ont pas paru claires à l'Opposition au Conseil de Paris. Il avait permis de faire la lumière sur les positions très différentes qui existent à l'intérieur de la Majorité et elles ont également pu être mises en lumière lors du présent Conseil d'arrondissement. Elle se dit interrogative quant au fait que le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ne participera pas au vote.

**M. FÉRAUD** indique qu'il participera au vote lors de l'examen du vœu déposé au Conseil de Paris. Il rappelle par ailleurs que la Maire de Paris n'a pas les moyens de faire cesser une manifestation qui n'a pas été déclarée. Cette prérogative revient aux services de l'État.

*Le vœu déposé par Mme PAWLIK et le groupe Les Républicains est rejeté par 6 votes contre (Parti Communiste, Groupe Écologiste) et 3 votes pour (Les Républicains). Le reste des conseillers ne participant pas au vote.*

**VMA10201620 - Vœu déposé par les élu-e-s Les Républicains**  
**relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à**  
**Paris**

« Considérant que Paris ne puisse pas se satisfaire d'une politique d'enseignement musical faite d'« initiation » et de « loisir » (paris.fr) accessible à 19 000 Parisiens seulement dans les conservatoires et à quelques milliers d'autres dans les centres d'animation de la ville ;

Considérant que le Premier Adjoint à la Mairie de Paris répète sa volonté d' « ouvrir l'enseignement de la musique » au plus grand nombre ;

Considérant que toutes les décisions prises dans les faits n'ouvrent non seulement pas l'enseignement de la musique au plus grand nombre pour demain, mais font pâtir les enseignements actuels de changements brutaux et idéologiques. Parmi ces décisions, on note par exemple :

- la disparition annoncée des cours individuels dans les centres d'animation et leur diminution dans les conservatoires.
- l'obligation de choisir une option seulement en 2e année alors qu'ils pouvaient avant choisir deux options.
- la suppression du choix de certains instruments en 1re année instrument (IC1).
- l'exigence du niveau d'entrée en CE2 pour passer le test d'entrée en IC1.

Considérant que toutes ces mesures prises au nom de fausses bonnes valeurs et idéologie ne reflètent en réalité qu'une démarche comptable à la fois financière et dans l'espoir de récupérer des places ;

Considérant que des pays aussi divers que l'Allemagne, la Croatie ou encore le Venezuela ont mis en place des enseignements musicaux de qualité et que ce travail porte ses fruits en termes artistique et sociétal ;

Considérant le vœu adopté 103 bis de juillet 2014 qui faisait suite aux vœux de divers groupes politiques de gauche et de droite et qui nous permettait de penser que l'exécutif avait le souhait de réfléchir globalement à une réelle politique d'enseignement musical ;

Considérant les annonces récentes par voie de presse sur les changements à venir dans la politique d'enseignement musical ;

**Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu que la Ville de Paris :**

- **revienne sur ses décisions prises hâtivement et surtout sur sa décision purement comptable de supprimer les heures d'enseignement individuel dans les centres d'animation et de les diminuer dans les conservatoires ;**
- **lance, en concertation avec la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, une politique exigeante d'enseignement musical à Paris avec la publication d'une augmentation chiffrée des places en conservatoires ou des conventionnements avec des écoles libres de musique de qualité d'ici la fin juin 2016 pour la rentrée de septembre 2016 ».**

**Mme PAWLIK** relève que l'annonce de la disparition des cours individuels dans les centres d'animation et dans les conservatoires, ainsi que les divers exemples signalés dans le vœu sont en contradiction avec les propos de M. JULLIARD sur la volonté de contribuer à l'ouverture de l'enseignement musical au plus grand nombre. Elle regrette le caractère comptable et administratif de la démarche mise en œuvre. Elle souhaite une augmentation du nombre de places en conservatoires et une augmentation des conventionnements avec les écoles libres de musique pour la prochaine rentrée.

**M. ALGRAIN** relève que de 2008 à 2015 les places de conservatoires sont passées de 17 000 à 20 000. D'ici la fin de la mandature seront ouverts trois nouveaux conservatoires, dans le 12<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup> et le centre, ce qui rajoutera encore 2 000 places.

Dans les conservatoires actuellement les QF 1, 2 et 3 représentent environ 12 % des élèves, ce qui illustre le chemin restant à parcourir. Il est donc nécessaire de diversifier l'offre et de la développer, en particulier par des nouvelles filières, de mettre en place des actions dans les centres sociaux, par l'ARE (qui concerne plus de 7 700 enfants), dans les espaces jeunes. Il s'agit de mettre en place des passerelles entre l'école et le conservatoire.

Différents points évoqués dans le vœu ne reposent sur aucun fondement, mais M. ALGRAIN pourra correspondre avec Mme PAWLIK par mail sur les éléments en questions.

Le plan « éveil musical » de la Ville de Paris porté par les professeurs de la Ville de Paris et les professeurs de conservatoire est engagé. Dans les centres d'animation, la Ville a lancé depuis quelques années la possibilité d'avoir des cours d'une heure à trois élèves plutôt que trois fois vingt minutes par élève. Cette méthode donne de très bons résultats. La mise en œuvre de la réforme est prévue sur trois moments :

- 2014-2015 : consultation,
- 2015-2016 : phase expérimentale, dans certaines zones,
- 2016-2017 : phase de mise en œuvre opérationnelle dans les conservatoires, sur la base de l'expérimentation.

**Mme SOUYRIS** précise que son groupe soutient tant la réforme des conservatoires que la réforme de l'enseignement de la musique à Paris. Un premier cycle universel autour d'un partenariat avec les conservatoires, les centres d'animation, les centres sociaux est un point totalement positif. Elle note la tendance qu'il y a en France à estimer que, dès que l'on sort de l'individuel, on s'oriente vers une qualité moindre. Les expérimentations qui ont pu être menées portaient sur deux à trois enfants en même temps. Toutefois, elle considère que l'on s'éloigne de ces expérimentations lorsqu'il est annoncé, par voie de presse, une fermeture des cours individuels et une mise en place de cours à cinq ou six enfants, voire plus s'accompagnant de suppressions de postes.

Les élus écologistes souhaitent que s'établisse une véritable concertation avec les enseignants exerçant dans les conservatoires et dans les centres d'animation avant la mise en place du programme. Ils déposeront un vœu en ce sens au Conseil de Paris.

**Mme CORDEBARD** rappelle que le mouvement de démocratisation de l'accès à la pratique musicale guide l'exécutif parisien. Le réseau des professeurs de la Ville de Paris est un excellent vecteur pour que les enfants se voient proposer l'accès à musique. Des expérimentations (école Saint Maur, collège Valmy) s'inscrivent dans la volonté de trouver des façons différentes d'amener les enfants vers la musique. Elle comprend toutefois le trouble que peut susciter l'évolution de la pratique en centre d'animation, mais des réglages sont vraisemblablement à opérer. La discussion avec le CRL 10 est à mener. Des pédagogues indiquent que le tête-à-tête entre l'élève et le professeur n'est pas nécessairement une bonne méthode et que les résultats quant à la poursuite de la musique par les enfants ne sont pas beaucoup plus probants. La réforme s'inscrit dans une approche globale, mention totalement inexistante dans le vœu.

**Mme TOURTE** signale que les élus communistes, comme les élus écologistes s'abstiendront.

**M. ALGRAIN** indique que la Mairie de Paris reste à l'écoute des interrogations légitimes des personnels des centres d'animation. Ainsi sera-t-il présent, avec Paul BEAUSSILLON à la réunion organisée par le CRL 10 sur la problématique du possible passage de trois à six élèves par cours. Il souligne que l'échange avec les animateurs permet de confirmer que leurs analyses de la question peuvent être différentes de celles d'autres professionnels que sont les professeurs de la Ville de Paris, eu égard à leur cadre de travail et missions respectives.

**Mme PAWLIK** précise qu'il est une nouvelle fois donné l'exemple d'une démarche qui est connue par voie de presse avant d'être débattue et elle le regrette.

**M. FÉRAUD** signale qu'un travail partenarial est mené avec les centres d'animation par la Ville de Paris. Il a été débattu du sujet avec le CRL 10. La fin des cours individuels dans les centres d'animation ne heurte nullement le CRL 10, car l'éducation populaire est la finalité de son action. Le nombre d'élèves à prendre en compte n'est pas figé et une souplesse est à introduire selon les situations rencontrées. Mais il ne peut être envisagé que des élèves passent de cours individuels à une absence de propositions de cours alternatifs par petits groupes. Il est nécessaire également que les personnels soient pris en compte dans cette évolution.

*Le vœu est rejeté par 11 voix contre (Parti Socialiste), 3 pour (Les Républicains) et 6 abstentions (Groupe Écologiste, Parti Communiste).*

*La séance est levée à 22 h 50.*